

Étude sur le paysage urbain historique du Vieux La Prairie

MARS 2006 |

MBrodeur consultant inc.

3600 av. du Parc app. 1512 Montréal (Québec) H2X 3R2

Téléphone 514.609.4913 Télécopieur 514.843.9167

Courriel mariobrodeur@sympatico.ca

01 Introduction	p.02
Mandat	
Présentation de l'équipe	
Remerciements	
02 Champ d'intervention	p.04
03 Approche conceptuelle	p.07
Les fondements	
La sélection des caractéristiques patrimoniales	
Une pratique spécifique à La Prairie	
Le savoir-faire des experts	
La consultation, l'appropriation	
L'opérationnalisation du paysage urbain historique	
04 Concept d'aménagement	p.13
Les prémisses	
Le fleuve	
Un élément signal, un support d'identification et d'interprétation	
Un bassin	
Le système défensif	
L'enceinte fortifiée	
Le revêtement des chaussées et des trottoirs	
Le marquage de la palissade	
Le bourg	
Les entrées	
Définition	
Principes d'interventions	
L'entrée Saint-Laurent / Chemin Saint-Jean	
L'entrée Saint-Ignace / Saint-Henri	
Le cœur du bourg	
Un parc public re-qualifié	
Une place publique	
05 Plan directeur	p.47
Les chaussées et les trottoirs	
Le mobilier urbain	
L'éclairage	
La végétation	
Les arbres	
Les aménagements paysagers	
Les panneaux de signalisation et d'information	
06 Estimation budgétaire	p.65
Annexe 1 Recueil de cartes et plans	
Annexe 2 Recueil de photos aériennes	
Annexe 3 Proposition de traitement de l'esplanade entre la digue et le futur mur coupe son	

01. Introduction

MANDAT |

La Ville de La Prairie a mandaté MBrodeur consultant inc. pour définir un design type des emprises et aménagements municipaux de la partie de l'arrondissement historique souvent désignée par «le Vieux La Prairie» ou «le vieux bourg».

L'objectif du projet est de mettre en valeur le secteur historique, et ce tant pour les citoyens de La Prairie que pour les visiteurs, en ciblant particulièrement le cœur et les entrées du bourg. Il s'agit donc de développer une approche d'ensemble qui mise sur les caractéristiques patrimoniales du lieu, d'identifier les actions à entreprendre et d'en évaluer de façon préliminaire les coûts de réalisation.

Ces travaux d'aménagement s'inscrivent dans une intervention majeure de mise en valeur soit l'enfouissement des services d'utilités publiques du quartier historique. Il est clair que l'élimination des poteaux et des câbles électriques, téléphoniques et autres, aura un impact positif sur la perception historique du vieux bourg. L'opération, qui nécessite d'importantes tranchées dans l'emprise publique (trottoirs et chaussées), offre de ce fait l'occasion de réfléchir sur le traitement de ces composantes avant leur réfection. On pense aux largeurs d'emprises et au traitement des surfaces mais aussi au mobilier urbain.

Organiser, proposer et évaluer les interventions souhaitables sur le domaine public avec pour objectif de distinguer le Vieux La Prairie du reste de la ville et des autres arrondissements historiques du Québec, voilà l'essentiel du mandat.

On notera que notre expertise et notre intérêt pour ce mandat consistent à proposer des gestes conséquents et à restreindre les interventions gratuites que l'on retrouve malheureusement trop souvent dans des contextes non protégés. L'exercice tente donc de déterminer les éléments conceptuels les plus pertinents susceptibles de révéler le sens de cet arrondissement historique d'intérêt national.

Conformément à l'appel de proposition, nous élaborons plusieurs options pour les composantes importantes du paysage urbain historique. Dans certains cas, nous faisons ressortir celles qui nous apparaissent les plus judicieuses ou celles que les autorités municipales privilégient.

ONT PARTICIPÉ À L'ÉTUDE |

Pour MBrodeur consultant inc. :

Mario Brodeur | pour la coordination, la rédaction et la mise en forme de l'étude ;

Éclairage public | Gilles Arpin, concepteur lumière pour les propositions concernant l'éclairage public et architectural ;

Rita | collectif de designers de l'environnement et de designers graphiques, pour la validation des perceptions de paysage urbain historique et pour la formulation d'idées ;

Éric Beaumier | pour l'estimation des coûts des options.

Pour la ville de La Prairie :

Jean Bergeron | directeur général

Sylvain Chevrier | directeur du Service de l'urbanisme

Danielle Botella | directrice du Service de génie

Nathalie Trottier | urbaniste au Service des permis et inspections

Pour le ministère de la Culture et des Communications :

Sylvie Blais | conseillère en développement culturel

Bernard Hébert | conseiller en développement culturel

Annie Tétreault | conseillère en développement culturel

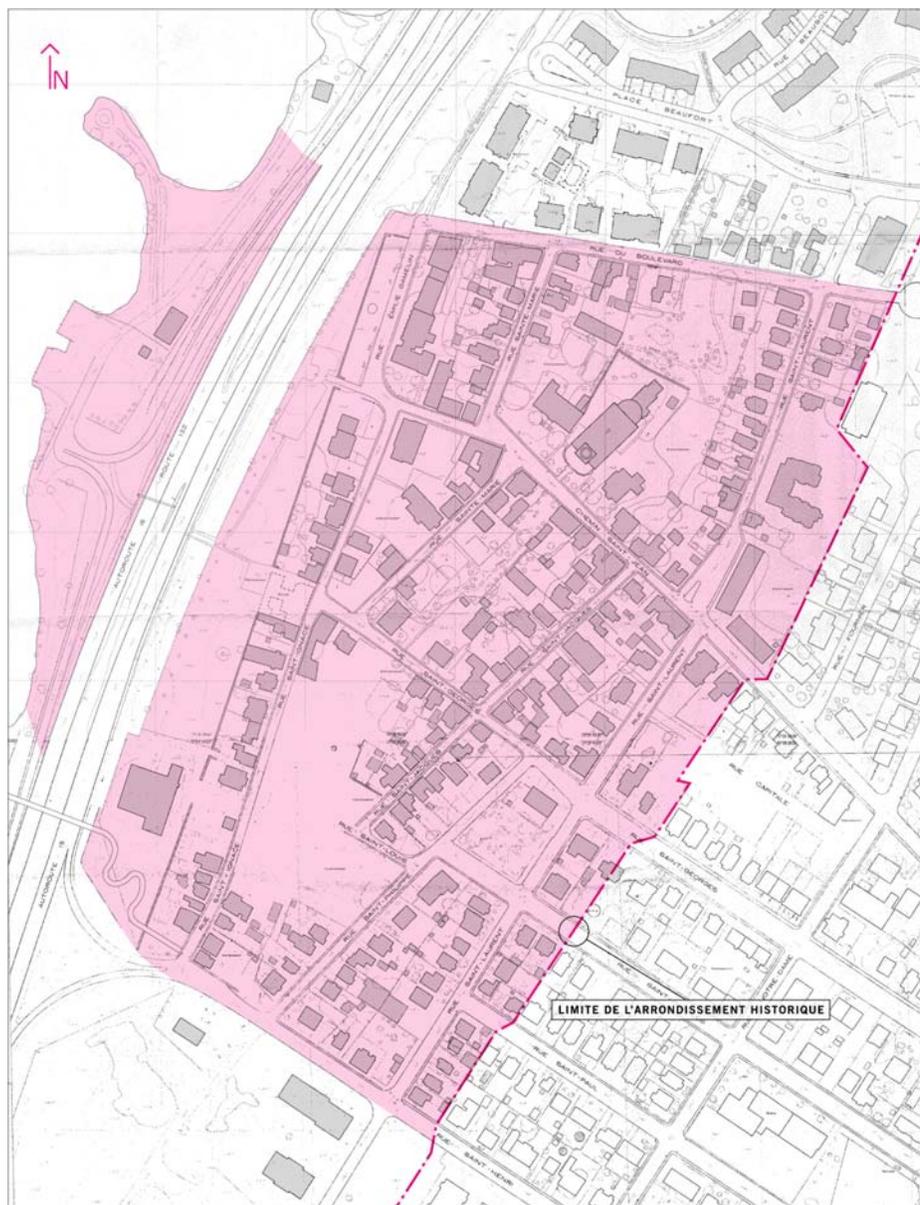
REMERCIEMENTS |

Nous tenons à remercier les responsables de la Société historique de La Prairie de la Magdeleine pour leur aide et M. François Grondin, historien archéologue, pour le partage d'informations et de convictions.

02. Champ d'intervention

Le territoire à l'étude est l'ancien bourg de La Prairie, au cœur de l'arrondissement historique. Il est délimité approximativement par le fleuve et les rues Saint-Henri, Saint-Laurent et du Boulevard. Les franges de l'arrondissement historique en sont exclues, ce qui permet de concentrer les énergies et les ressources financières municipales sur le noyau historique.

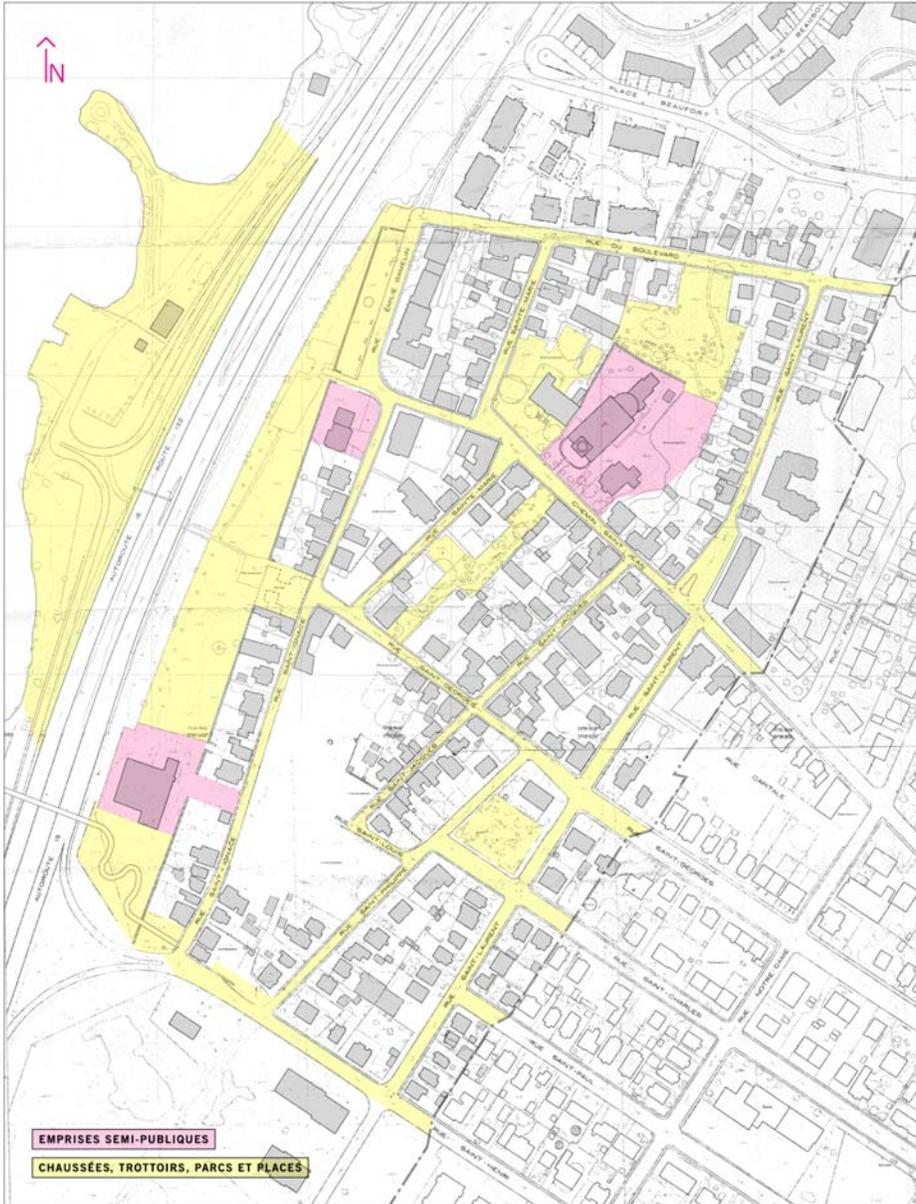
Fig. 1 : Plan illustrant les limites du territoire à l'étude |



Le territoire sur lequel il est possible d'intervenir se limite aux emprises municipales : rues, trottoirs, terrains de stationnement hors rues et espaces verts (parcs et places).

Les terrains qualifiés de semi-publics ont été ajoutés soit ceux de la Fabrique, du gouvernement du Québec (Bureau de la publicité des droits) et de la centrale de traitement d'eau potable.

Fig. 2 : Plan illustrant les emprises publiques et semi-publiques |



03. Approche conceptuelle

LES FONDEMENTS |

Deux principaux documents constituent l'assise théorique de notre démarche.

L'étude que nous avons réalisée pour la Commission des biens culturels du Québec (CBCQ) intitulée «Étude de caractérisation de l'arrondissement historique de La Prairie» est le premier document. Il constitue la première étape du processus d'application d'un cadre de référence pour la gestion des arrondissements historiques proposé par la CBCQ. Cette étude propose une synthèse critique de l'histoire de La Prairie, en identifie les principales thématiques ou symboles ainsi que les traces qui subsistent du passé. En cernant au plus près l'identité de l'arrondissement historique, par la définition de caractéristiques patrimoniales fondamentales, cette étude constitue une source d'inspiration tout en permettant de justifier certains choix d'aménagement, en les appuyant sur des bases historiques.

Le deuxième document sur lequel nous nous sommes appuyés est le Mémoire de Vienne, mai 2005, adopté lors de la 29^e session du Comité du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) puisque l'ancien bourg de La Prairie correspond exactement au concept de paysage urbain historique récemment élaboré au niveau international. Selon les articles 7 et 8 de ce Mémoire, le paysage urbain historique se définit et se compose comme suit :

«7. Le paysage urbain historique fait référence à des ensembles de n'importe quel groupe de bâtiments, structures et espace libres, dans leur cadre naturel et écologique, y compris les sites archéologiques et paléontologiques, constituant des établissements humains dans un milieu urbain sur une période de temps pertinente, dont la cohésion et la valeur sont reconnues du point de vue archéologique, architectural, préhistorique, historique, scientifique, esthétique, socioculturel ou écologique. Ce paysage a modelé la société moderne et a une grande valeur pour notre compréhension de notre mode de vie contemporain.

8. Le paysage urbain historique [...] se compose d'éléments qui définissent son caractère : l'occupation des sols et leur affectation, l'aménagement de l'espace, les relations visuelles, la topographie et le terrain, la végétation et tous les éléments de l'infrastructure technique, y compris les objets de faible envergure et les détails de construction (trottoirs, pavage, caniveaux, éclairage, etc.)»

Conformément à cette démarche, basée sur l'étude de caractérisation et le Mémoire, nous |

- o1 | sélectionnons les caractéristiques historiques du domaine public les plus évocatrices ;
- o2 | faisons ressortir les pratiques culturelles du milieu ;
- o3 | rappelons l'importance du savoir-faire des experts ;
- o4 | consultons le milieu ;
- o5 | opérationnalisons selon deux composantes soit un concept d'aménagement et un plan directeur.

LA SÉLECTION DES CARACTÉRISTIQUES |

L'étude de la CBCQ a fait ressortir que l'origine de La Prairie est liée à sa position stratégique sur le fleuve et au prosélytisme. Cependant c'est le système seigneurial et le système défensif qui sont les générateurs de la forme urbaine du bourg. En effet, les premières concessions de la seigneurie de La Prairie marquent le tracé des deux premières voies de circulation tandis que l'aménagement d'un système de défense militaire consolide la forme urbaine. Le système seigneurial avec la commune³, a aussi eu pour effet de limiter le développement du bourg, du côté sud à tout le moins.

Après analyse des documents cartographiques ou des photographies aériennes disponibles se référer à l'annexe 1, il est étonnant de constater que |

- o1 | le bourg a été pour ainsi dire dans sa «prairie» jusqu'aux années 1970. Le développement du premier faubourg s'effectue du côté Est après les années 1950 (figure qui suit) et malgré le fait qu'il ait été planifié dès 1843 (plan no 9 de l'annexe 1). Puis suit celui de la Cité à la fin des années 1970 et le développement de l'ancienne commune à la fin des années 1980 ;
- o2 | la forme urbaine liée à la palissade a persisté, jusqu'à aujourd'hui donc plus de trois cent cinquante ans.

Il est toutefois facile de constater que le secteur en bordure du fleuve a, quant à lui, été complètement métamorphosé et que seulement une trace matérielle subsiste de cette relation intime avec le fleuve, si importante pour le développement de La Prairie, soit la digue. On consultera l'annexe 1 qui compile une série de cartes et de plans et l'annexe 2 qui regroupe des photographies aériennes pour constater l'évolution tardive du territoire et la persistance de la forme urbaine.

Fig. 4 : Photo aérienne de 1950 |



3. La commune est une partie de la seigneurie appartenant au seigneur et qui comprend les terres réservées au pâturage des animaux.

L'importance de certaines caractéristiques du domaine public, leur potentiel d'évocation, leur capacité à rehausser la qualité de vie et leur degré d'appropriation auprès des intervenants sont les critères de sélection.

Nous avons ainsi retenu comme caractéristiques ou aspects déterminants, pour ce territoire à valeur nationale :

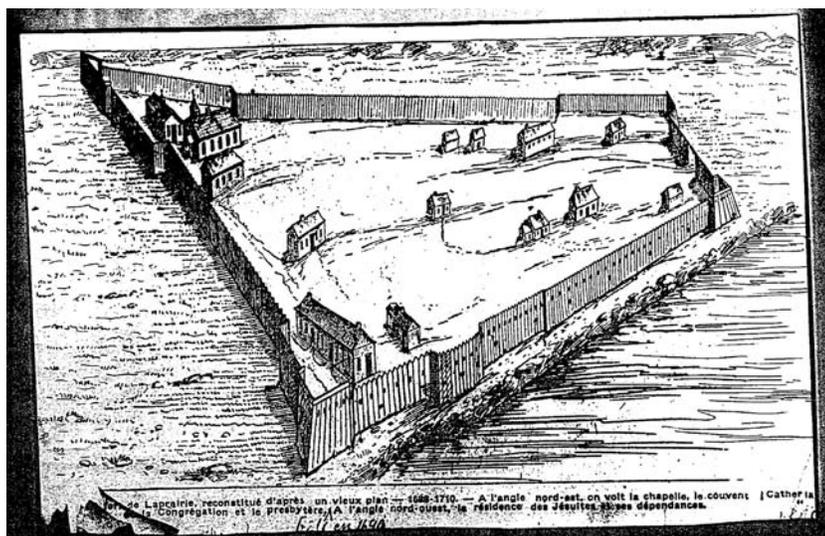
01 | **le fleuve**, dont la trace la plus visible aujourd'hui est la digue qui le bordait ;

Fig. 5 : Photo illustrant la présence actuelle de la digue à partir de l'autoroute |



02 | **le système défensif** associé dans l'imaginaire collectif à la palissade et dont les traces sont enfouies dans le sol ;

Fig. 6 : Fort de La Prairie reconstitué d'après un «vieux plan» 1688-1690 |



03 | **le bourg** dont les frontières nord et sud sont demeurées pratiquement intactes jusqu'aux années 1970.

Fig. 7 : Photo aérienne de La Prairie 1971 |



UNE PRATIQUE SPÉCIFIQUE À LA PRAIRIE |

La pratique spécifique (ou les traits culturels selon le Mémorandum) des propriétaires et des résidents de l'arrondissement est associée à l'approche vernaculaire. On peut définir au plan sociologique le «vernaculaire» en ces termes :

«Reflet de changements économiques, un type vernaculaire est caractéristique non seulement d'une époque donnée mais aussi de la classe sociale qui l'a fait construire et l'a utilisé. Il ne peut se comprendre que dans la mesure où l'origine sociale du constructeur-utilisateur est cernée effectivement. L'étude montre que, pour un type donné, plus le constructeur est haut dans l'échelle sociale, plus les premiers témoins en matériaux permanents sont anciens, et inversement, plus le constructeur est bas dans l'échelle sociale, plus les premiers témoins conservés sont récents; on a ici affaire à un «seuil vernaculaire», au-delà duquel l'archéologue prend la relève de l'historien, les seuls vestiges subsistants étant alors en-dessous du sol.»⁴

Ce trait culturel de pratique vernaculaire concerne essentiellement le domaine privé. On l'apprécie par exemple dans plusieurs aménagements soignés et personnalisés des espaces résiduels entre la voie publique et la résidence ou dans les nombreuses maisons restaurées «à la québécoise» aux cours des années 1970 et dont le degré d'authenticité est aléatoire. La pratique vernaculaire doit être préservée et privilégiée parce qu'elle reflète l'appropriation du patrimoine de La Prairie par ses résidents et leur attachement à ce milieu.

4. Extrait d'un article publié dans le supplément No 3, 1983, de *L'architecture vernaculaire*. www.pierreseche.com/definition_va.html (consulté le 18 novembre 2005)

En ce sens, des interventions planifiées et standardisées sont susceptibles de mettre en exergue la pratique vernaculaire du secteur privé. Par exemple, le traitement diversifié de l'espace privé et mitoyen aux trottoirs sera mis en valeur par le traitement standardisé de l'emprise publique.

Fig. 8 : Exemple d'aménagement d'espace résiduel |



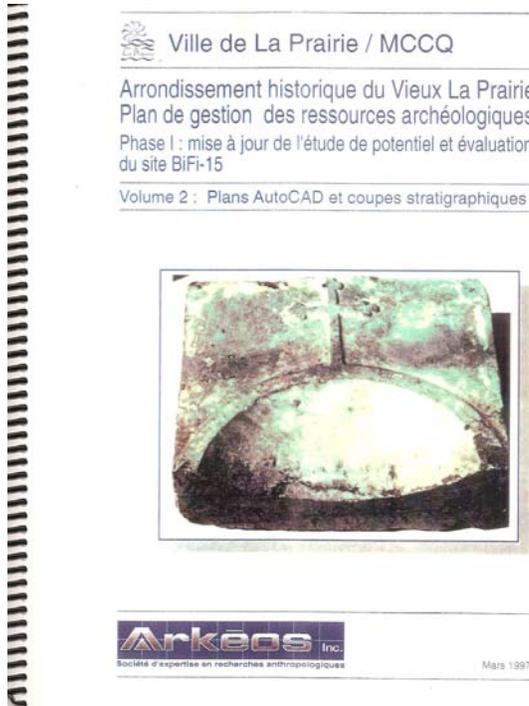
Fig. 9 : Exemple d'aménagement soigné |



LE SAVOIR-FAIRE DES EXPERTS |

Malgré l'importance que revêt la pratique vernaculaire, on ne saurait se passer du savoir-faire des experts du cadre de vie (historiens, urbanistes, designers et architectes). Dans un projet de paysage urbain historique, ils définissent le domaine public à partir d'une expertise fondamentale, basée sur des connaissances et une expérience reconnues. Une catégorie d'experts est tout particulièrement importante pour La Prairie en raison de l'exceptionnelle richesse de la ressource, il s'agit des archéologues. La conservation ou la mise en valeur de la ressource archéologique doit être une donnée inscrite en amont de toutes décisions d'intervention et doit être gérée par les professionnels compétents.

Fig. 10 : Page couverture d'un rapport archéologique |



LA CONSULTATION ET L'APPROPRIATION |

Nous avons validé le potentiel d'appropriation des propositions d'intervention afférentes auprès des instances ministérielles et municipales bien sûr, mais aussi auprès d'intervenants (résidants, propriétaires, groupes d'intérêt) que nous avons rencontré lors de l'élaboration de l'étude.

L'OPÉRATIONNALISATION DU PAYSAGE URBAIN HISTORIQUE |

Enfin l'ensemble de l'approche conceptuelle s'incarne dans deux grandes composantes |

- 01 | Un concept d'aménagement ou un projet de paysage ;
- 02 | Un plan directeur d'intervention pour le domaine public.

04. Concept d'aménagement

L'appréciation du bourg de La Prairie passe par une requalification de son domaine public. Sur la base de l'analyse précédente, notre concept propose de consolider ou de renforcer les trois caractéristiques historiques sélectionnées : le fleuve, le système défensif et le bourg.

Les prémisses sont |

- o1 | La concentration des interventions pour maximiser les effets ;
- o2 | La possibilité de réaliser en plusieurs phases ;
- o3 | La standardisation pour proposer une «signature» du bourg ;
- o4 | La simplicité pour laisser la primauté aux éléments patrimoniaux et réduire les coûts ;
- o5 | La réalisation selon des critères de qualité élevée pour donner l'exemple et rendre pérenne les interventions ;
- o6 | La validation et l'évaluation par les archéologues des interventions d'aménagement proposées en matière de localisation par exemple de la palissade et en matière d'impacts sur la ressource archéologique.

LE FLEUVE |

Le fleuve : origine et menace

La ville de La Prairie, de par sa position sur le fleuve, était sujette aux crues saisonnières. La trace la plus forte faisant référence à ce passé pas si lointain, est la digue achevée en 1920. L'aménagement de la voie maritime et des équipements de régulation des eaux afférents au cours des années 1950, l'ont rendu obsolète. Cet artefact rappelle donc à la fois la présence et l'absence du fleuve. Il illustre l'action et le génie de l'homme pour un contrôle de son environnement.

Fig. 11 : Photo illustrant l'importance spatiale de la digue |



Nous proposons d'exploiter la présence de la digue avec deux interventions.

Un élément signal, un support d'identification et d'interprétation |

Compte tenu que cette structure n'est présente qu'à la hauteur du bourg, elle le cerne et illustre très bien ses anciennes limites. Sa surface en crépi, après avoir été restaurée aux endroits nécessaires, fait l'objet d'une mise en lumière afin de rappeler l'importance de cet ouvrage et afin de constituer un élément attractif susceptible de favoriser l'utilisation du parc du Rempart en soirée jusqu'à l'extinction des projecteurs.

Fig. 12 : Digue à restaurer et à éclairer |



Méconnu, l'arrondissement historique doit être identifié. Pour les cyclistes, des panneaux identifiant l'arrondissement historique de La Prairie peuvent être apposés sur la digue aux deux extrémités du bourg. La signalétique proposée plus loin est utilisée pour des fins de cohérence et d'uniformité.

Des panneaux d'interprétation peuvent aussi être fixés à la digue suivant un concept d'interprétation qui reste à définir.

Fig. 13 : Photomontage illustrant la possibilité d'identifier l'arrondissement sur la digue |



Un bassin |

Pour évoquer littéralement l'eau et la frontière qu'elle représentait, nous proposons d'aménager un bassin de largeur équivalente et de traitement similaire à celui que l'on retrouve au pied de la place de la Boulangerie. Il se déploie entre l'ancienne rampe de mise à l'eau située dans le prolongement du chemin Saint-Jean et l'accès à l'usine de traitement de l'eau. Un cheminement piéton en poussière de pierre est prévu en bordure du bassin et la piste cyclable est maintenue. La pertinence de maintenir la partie sud du stationnement de surface donnant sur le bassin proposé devra être établie selon les priorités municipales.

Fig. 14 : Photo aérienne du secteur de la digue |



Fig. 15 : Photo aérienne du secteur de la digue avec la proposition de bassin |



Fig. 16 : Plan illustrant la proposition du secteur de la digue |

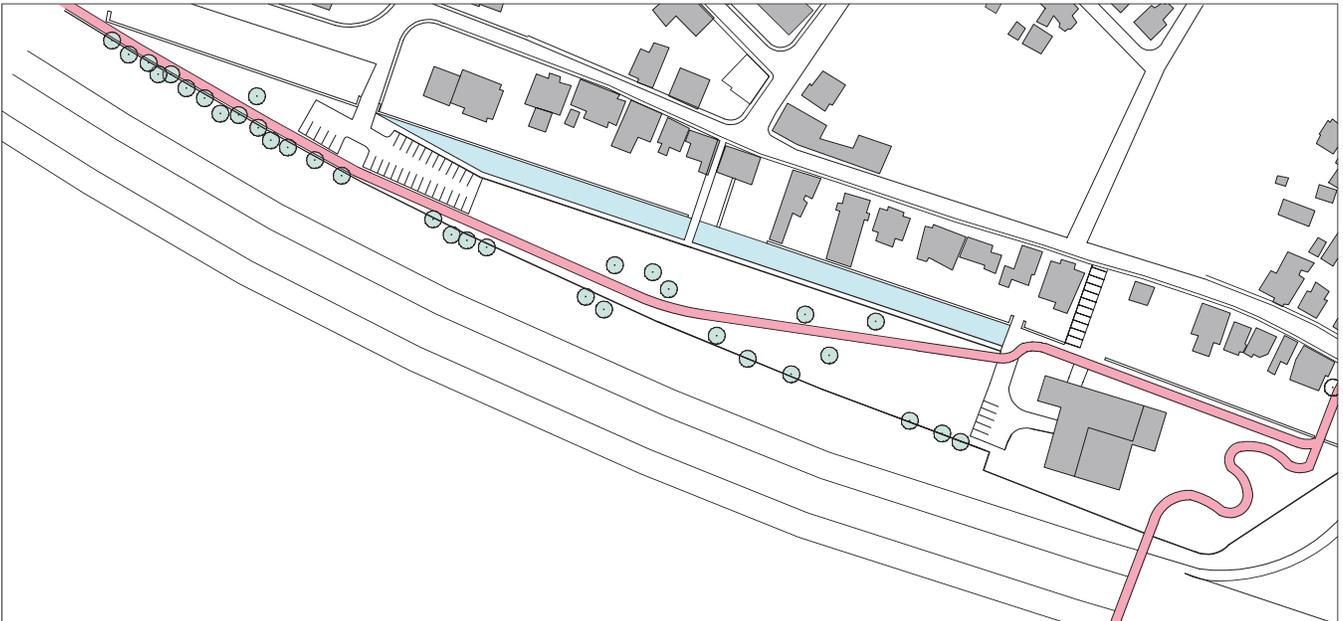


Fig. 17 : Photo du secteur de la digue vers le sud |



Fig. 18 : Photomontage du secteur de la digue vers le sud |



Fig. 19 : Photo du secteur de la digue vers le nord |



Fig. 20 : Photomontage du secteur de la digue vers le nord |



On trouvera une proposition de traitement d'un mur coupe son en annexe 3 à titre indicatif seulement, cette problématique ne faisant pas partie de notre mandat.

LE SYSTÈME DÉFENSIF |

La survivance de La Prairie.

L'enceinte fortifiée |

La palissade, qui est la base de la configuration urbaine, constitue dans l'imaginaire des résidents et des intervenants la caractéristique historique la plus importante. Ne subsistant qu'en sous-sol, et partiellement, elle devient mythique et fascinante. Elle est le symbole de la résistance aux ennemis.

Fig. 21 : Photo d'alignement de pieux |



Une récent mémoire démontre par ailleurs que les vestiges de la palissade de La Prairie ont fourni des informations des plus intéressantes au plan scientifique pour expliquer l'évolution de ce type d'ouvrages à l'échelle de l'Amérique du Nord. En parlant de la palissade, l'auteure dit :

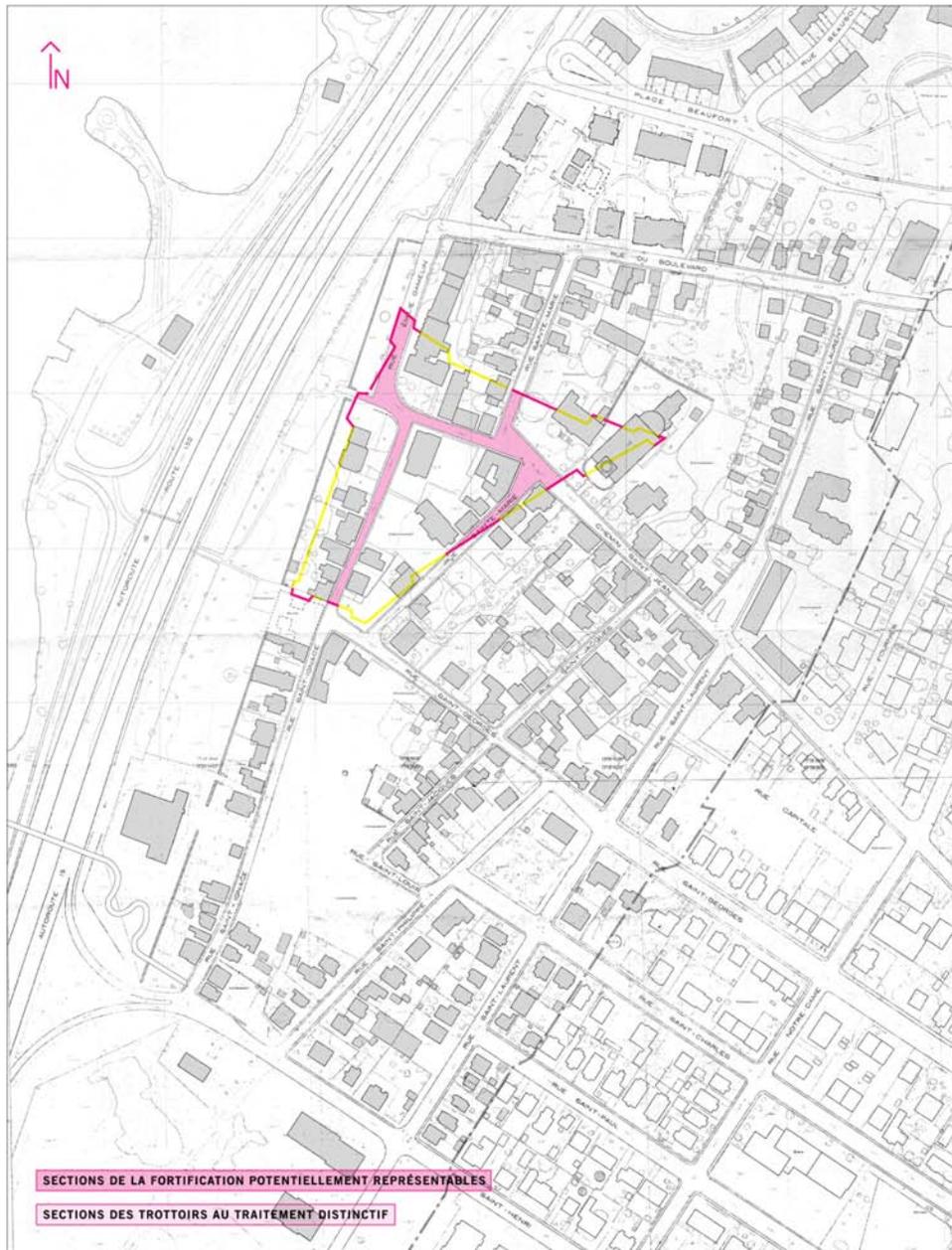
«Lorsque j'ai comparé les découvertes archéologiques, faites sur ce type de vestiges à La Prairie, contre d'autres, réalisées dans les grandes villes de l'est de l'Amérique du Nord, j'en ai déduit que les découvertes faites à La Prairie constituaient un potentiel inestimable pour la compréhension de ce vestige. Au terme de nombreuses interventions archéologiques (huit au total, effectuées entre 1976 et 2003), à l'intérieur de l'arrondissement historique de La Prairie, de nombreuses sections d'alignements de pieux de la palissade furent mises au jour. Ces vestiges matériels me permirent de reconstituer l'histoire et le mode de vie des gens de La Prairie au début de la colonisation, parfois troublés par les guerres intestines que se livraient Anglo-Iroquois et Franco-Algonquiens.»⁵

5. La palissade fortifiée du village de La Prairie en Nouvelle-France (1667-1779) Étude des vestiges archéologiques et des témoins historiques,

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval. Josiane Jacob. Novembre 2004. Section 1.1 de l'introduction.

Sa configuration trapézoïdale a généré la forme ou la trame urbaine du bourg. Plusieurs tracés correspondant à différents alignements de pieux sont suggérés dans l'étude de Mme Jacob. Aux fins du présent exercice, nous nous en tiendrons au tracé proposé en 1997 par les professionnels d'Arkéos⁶. Au moment de mettre en œuvre le projet de mise en valeur relatif aux fortifications, ce tracé devra être soumis aux archéologues qui verront à l'actualiser et à le valider en fonction de l'état des connaissances.

Fig. 22 : Plan illustrant le tracé de la fortification superposé au domaine bâti ainsi que les trottoirs et chaussées au traitement distinctif |



6. ARKÉOS INC, Arrondissement historique du Vieux La Prairie Plan de gestion des ressources archéologiques /

Phase 1 : mise à jour de l'étude de potentiel et évaluation du site BiFi-15 / Volume 2 : Plan AutoCAD et coupes stratigraphiques. Plan 17 daté de mars 1997.

Nous proposons d'évoquer l'enceinte fortifiée par deux interventions.

Le revêtement des chaussées et des trottoirs |

La première intervention consiste à utiliser un matériau de revêtement distinctif pour les chaussées et les trottoirs qui se trouve à l'intérieur de ce qui était autrefois l'enceinte. Cela permet d'évoquer très clairement l'espace occupé par l'ancien fort et le rend présent dans l'environnement actuel du vieux bourg. L'utilisation d'un même matériau tant pour les trottoirs que pour les chaussées rappelle l'absence de ségrégation entre le piéton et les véhicules qui prévalait à l'origine dans l'enceinte. Sur le plan historique, ce choix est conséquent et justifié.

Selon les informations de nature archéologique, seulement certaines surfaces du domaine public étaient couvertes de pierres arrondies dont l'ancienne place du marché du cœur du bourg, le reste était constitué de pierraille mêlée à du sable ou autre matériau faisant objet de liant flexible. Ce scénario de revêtement de pierre a été écarté pour des raisons budgétaires.

Le matériau qui s'apparente le plus à la pierraille est la poussière de granit. Il présente toutefois des inconvénients majeurs. Les opérations de déneigement le répandent sur un large territoire et il génère une forme de malpropreté et d'usure prématurée des revêtements de planchers surtout pour les commerces et autres lieux publics. Nous avons donc écarté ce procédé.

Le béton avec un traitement de granulats exposés est un matériau contemporain qui constitue une option intéressante puisqu'il s'apparente à la pierraille tout en étant stable. Il ne nécessite pas d'entretien particulier puisque dans les faits il est similaire au béton utilisé traditionnellement pour les trottoirs à la différence qu'un jet de sable est appliqué sur la surface avant la fin de la période de mûrissement pour exposer le granulat qui compose le béton. Ce procédé est couramment utilisé par exemple dans le Vieux-Montréal.

Ce procédé n'a pas été retenu pour les chaussées lui aussi pour des raisons budgétaires (construction et entretien). En effet, on appréhende que les éventuelles réparations à faire suite à des bris d'infrastructures souterraines, nécessitent par exemple des équipements autres que ceux déjà utilisés pour les coupes de trottoirs.

Pour les trottoirs à l'intérieur de l'enceinte, l'utilisation du béton à granulats exposés est préconisée.

Fig. 23 : Exemple de traitement du béton dans le Vieux-Montréal avec granulats exposés |



Le marquage de la palissade |

La deuxième intervention vise le marquage du tracé de la palissade dans le domaine public. Le thuya communément appelé le cèdre et le frêne noir sont les principales essences utilisées pour construire la palissade de bois selon le résultat des fouilles archéologiques.

Le tracé du bastion sud-ouest est déjà marqué à l'aide de rondins de bois dans le parc de la Boulangerie. Nous proposons de poursuivre ce mode de marquage, simple et efficace pour l'ensemble des emprises publiques à la différence du matériau des éléments marqueurs. Le même traitement est applicable pour la propriété de la Fabrique si un réaménagement du parvis de l'église est envisagé et pour la propriété gouvernementale si l'aire de son stationnement est revalorisée. On utilise le tracé de l'ancienne palissade pour délimiter l'aire de stationnement de la Maison-à-tout-le-monde de son parterre ou de la place publique.

Fig. 24 : Photo illustrant le marquage déjà réalisé dans le parc de la Boulangerie |

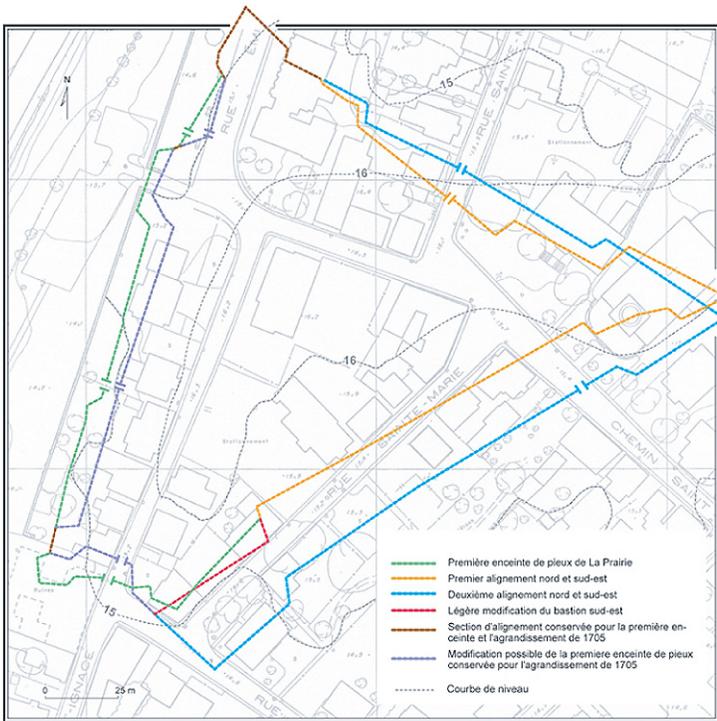


L'utilisation du rondin en bois n'est pas possible dans la rue et sur le trottoir pour des raisons chimiques et de résistance. Après exploration de plusieurs matériaux, le plus flexible et le moins dispendieux est l'acier galvanisé. Il a l'avantage de s'usiner facilement et de s'insérer solidement et facilement à l'aide d'ancrage dans le béton.

On limite l'utilisation du marquage au domaine public et au domaine semi-public dans un premier temps. Selon l'intérêt, les opportunités et la pertinence, ce procédé de marquage pourrait être appliqué aussi sur les propriétés privées.

Afin de conserver la cohérence dans le langage, il serait souhaitable que les rondins en bois déjà utilisés dans le parc de la Boulangerie soient remplacés par des rondins en acier.

Fig. 25 : Plan montrant les différents tracés hypothétiques |



Carte 5 : Carte topographique superposée au tracé urbain du Vieux-La Prairie et au positionnement approximatif de l'enceinte fortifiée sur le territoire. (D'après SHLPM, 1993, ARKÉOS INC., 1993. Infographie : Andrée Héroux, 2004)

Fig. 26 : Photomontage illustrant un marquage type et le changement de matériaux de surface de l'emprise publique |



Enfin si la mise à niveau voire des nouvelles recherches archéologiques positionnent le bastion nord-ouest dans le parc Place de la Mennais plutôt que dans la rue, il serait intéressant de marquer la palissade dans sa troisième dimension à cet endroit. Le dégagement du parc permettrait d'apprécier l'ampleur de cette structure défensive de 3,5 m de hauteur. Il s'agit toutefois d'un projet d'envergure qui devrait probablement être abordé selon une approche globale de mise en valeur de l'archéologie du Vieux La Prairie dans une phase ultérieure. D'ici là, le marquage au sol tel que proposé est souhaitable aussi pour ce secteur.

Fig. 27 : Photo de la palissade reconstituée de Michilimakinac aux États-Unis |



LE BOURG |

Un bourg est habituellement composé d'un territoire bien délimité par opposition à un faubourg et d'un noyau de rassemblement (place du marché – noyau institutionnel). C'est le cas pour le Vieux La Prairie. Afin de consolider cette caractéristique «bourg» et conformément à l'objectif spécifié dans l'appel de proposition : «Mettre en valeur en particulier le cœur et les entrées du Vieux», nous limitons les interventions à ces deux composantes soit la place du marché et le noyau institutionnel.

Fig. 28 : Photo aérienne de 1983 illustrant la persistance des limites sud et nord du bourg |



En effet, on peut constater d'une part, que le paysage urbain historique du vieux bourg est difficilement perceptible de l'extérieur en raison de son contexte de développement suburbain contemporain. Il apparaît important de le cerner et de sentir ses limites qui étaient d'ailleurs très distinctes jusqu'à tout récemment. On se réfère au recueil des plans de l'annexe 1 et au recueil de photos aériennes de l'annexe 2 qui illustrent éloquemment la persistance de la présence de la prairie au nord et au sud du bourg.

D'autre part, le noyau institutionnel qui dans la pratique est le noyau civique du bourg a tout le potentiel pour devenir ou redevenir la «place» du bourg.

Enfin en matière d'approche nous proposons de définir le projet de paysage urbain historique selon une hiérarchie dans le caractère précieux des lieux par des traitements de plus en plus fins, des frontières du bourg vers le cœur de l'enceinte.

Les entrées |

01 | Définition

Nous interprétons l'objectif spécifique lié aux entrées dans le sens d'une volonté de marquer la différence entre le vieux bourg et le reste de la ville. Pour ce faire, il est possible d'intervenir en érigeant des frontières ou en créant un écrin. Nous proposons des solutions mixtes selon les contextes d'intervention sur ces entrées.

Dans un premier temps nous avons concentré les actions aux trois voies d'accès (ou de sortie) au bourg qui correspondent approximativement aux axes des portes de la palissade de 1704 :

- 01 | L'entrée Est dans l'axe du chemin Saint-Jean à proximité de la rue Saint-Laurent menant à l'origine au fort Saint-Jean;
- 02 | L'entrée sud dans l'axe de la rue Saint-Ignace à proximité de la rue Saint-Henri menant au Sault-Saint-Louis et au moulin à vent;
- 03 | L'entrée nord dans l'axe de la rue Sainte-Marie à proximité de la rue du Boulevard.

Malheureusement deux entrées, la sud et la nord, n'ont plus de signification puisqu'elles mènent nulle part depuis la construction de l'autoroute et de l'ensemble résidentiel sur l'ancien site Oigny.

Par la suite, il a été demandé de réfléchir sur le traitement des autres entrées secondaires, ce qui nous a amené à réévaluer le concept des entrées en fonction d'une nouvelle logique mais toujours basée sur l'histoire comme pour les autres éléments conceptuels proposés dans cette étude.

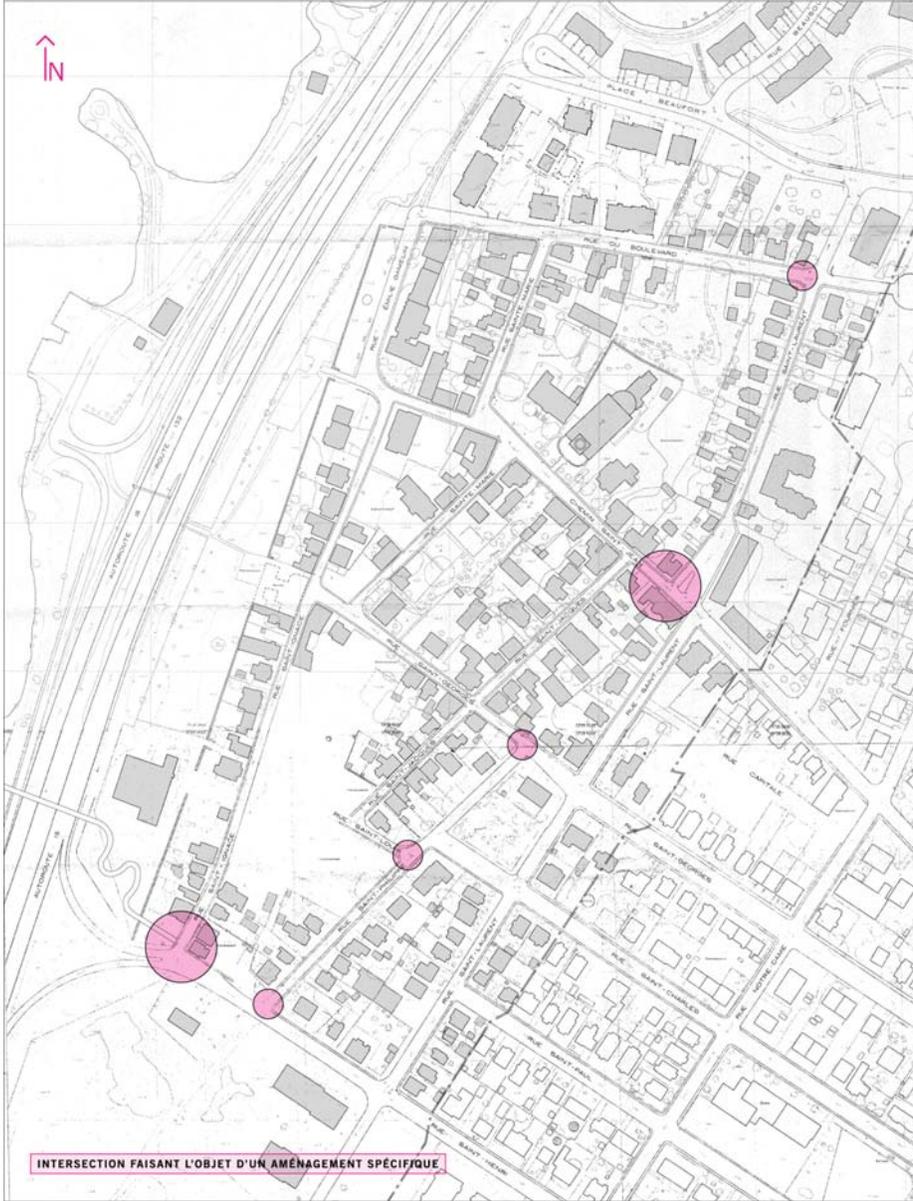
Cette logique repose sur la définition du vieux bourg et par conséquent, de ses limites. À l'analyse des cartes anciennes, du parc immobilier et de la trame urbaine, nous considérons que les limites du vieux bourg correspondent au village avant son agrandissement de 1843. Il s'agit au nord de la rue du Boulevard incluant les lots de son versant nord, au sud de l'ancienne commune (rue Saint-Henri) et à l'est approximativement de l'emprise de la rue Saint-Laurent (entre la rue du Boulevard et la rue Saint-Georges) et de l'emprise de la rue Saint-Philippe.

En conséquence les entrées du vieux bourg à traiter sont :

- 01 | Intersection Saint-Ignace / Saint-Henri
- 02 | Intersection Saint-Philippe / Saint-Henri
- 03 | Intersection Saint-Philippe / Saint-Louis
- 04 | Intersection Saint-Philippe / Saint-Georges
- 05 | Intersection Saint-Laurent / chemin Saint-Jean
- 06 | Intersection Saint-Laurent / du Boulevard

En raison de leur situation stratégique et de leur accès direct au cœur du bourg, deux entrées peuvent être considérées comme majeures soit l'intersection Saint-Ignace / Saint-Henri et l'intersection Saint-Laurent / chemin Saint-Jean. Elles feront l'objet de propositions complémentaires à celles qui pourraient être appliquées pour l'ensemble des entrées.

Fig. 29 : Plan localisant les entrées |



02 | Principes d'intervention

Divers traitements pour signifier que nous traversons d'un territoire à un autre peuvent être développés. Nous avons éliminé tous ceux qui impliquent un traitement vertical. On ne pourrait justifier historiquement l'érection de structures à la manière des portes du quartier chinois ou du quartier italien à Montréal. On limite donc les interventions aux traverses piétonnes à la manière des passages cloutés donc aux traitements de surface.

Option 1 : L'installation de dos d'âne allongé. Le principal avantage est de ralentir à 10 km la vitesse des véhicules. Cet artifice doit être accompagné de bandes peinturées pour signifier le danger qu'il présente. De façon générale, le dos d'âne fait allusion davantage un contrôle de la circulation véhiculaire qu'à une transition d'un lieu à un autre.

Fig. 30 : Exemple de dos d'âne allongé |



Option 2 : L'application de motifs par procédé d'empreintes. Une compagnie américaine avec succursale à Vancouver possède l'exclusivité du procédé. Le principe et la méthode de réalisation sont simples. Il s'agit d'imiter les motifs traditionnels de pavés imbriqués pour créer un pattern distinctif. Le béton bitumineux de la chaussée est chauffé, une empreinte est appliquée, une grille thermoplastique de couleur est installée dans l'empreinte et le tout est chauffé de nouveau afin d'assurer l'adhérence de la grille ajoutée à l'asphalte. Deux aspects sont à considérer. Nous n'avons pas répertorié de réalisations en territoire nordique sur le site de la compagnie. Le procédé thermoplastique «DuraTherm» résiste-t-il aux cycles gel-dégel du Québec? Le deuxième aspect en est un de principe. Dans un arrondissement historique, l'authenticité et le bon usage des matériaux sont des valeurs à mettre de l'avant. Les matériaux qui en imitent d'autres ne sont donc pas privilégiés.

Fig. 31 : Exemple du procédé StreetPrint |



Option 3 : L'insertion de matériaux différents de celui de la chaussée. Ce procédé offre à la fois un jeu de texture et de couleur permanent tout en marquant le passage clouté. Il est fréquemment employé pour marquer les intersections piétonnes achalandées en milieu urbain. La brique de Laprairie pourrait être utilisée. Ce matériau ne risque pas d'être confondu avec ceux utilisés pour l'intérieur de l'enceinte et souligne l'apport à la fin du XIX^e siècle des briqueteries à l'essor et à la notoriété de La Prairie.

Fig. 32 : Exemple de traverse avec des matériaux différents de celui de la chaussée |



Option 4 : L'application saisonnière de peinture. Utilisée pour les passages cloutés, elle est une solution à la fois simple et efficace. Dans le contexte villageois de La Prairie, la présence de ce zèbre de raies blanches de 40 cm de large ne passera pas inaperçu.

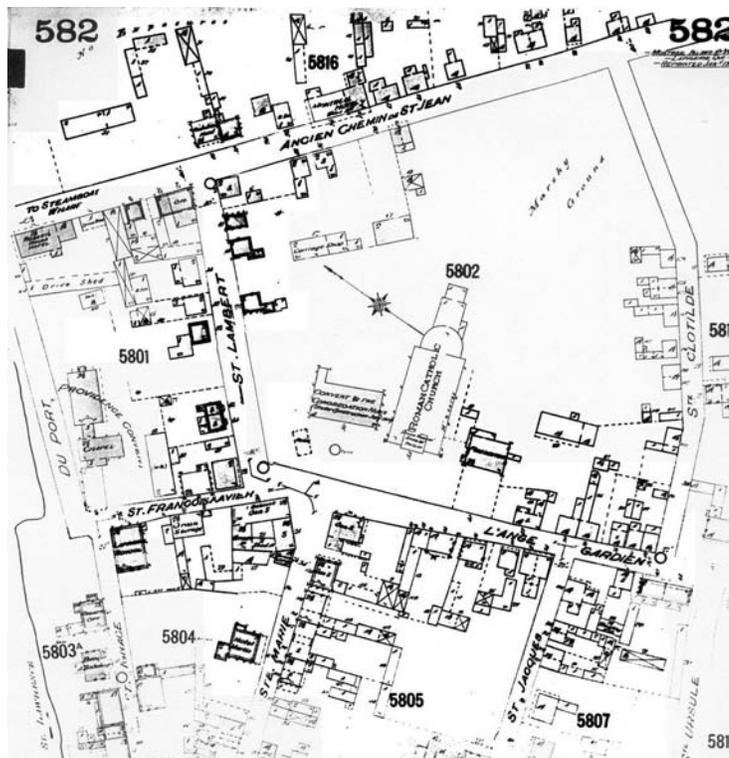
Fig. 33 : Exemple de passage clouté peint |



03 L'entrée Saint-Laurent / chemin Saint-Jean |

Cette entrée majeure au bourg, située à l'intersection du chemin Saint-Jean et de la rue Saint-Laurent, correspond à l'axe de l'ancienne porte du fort Saint-Jean. Il est proposé de l'accentuer en rétrécissant l'emprise publique et en aménageant un nouvel alignement d'arbres sur la rue Saint-Laurent. La rue retrouve ainsi la configuration qui prévalait jusqu'à la construction du bâtiment résidentiel à loyer modique au cours des années 1970. Sur le plan historique, l'intervention se trouve donc pleinement justifiée.

Fig. 34 : Plan de Goad de 1894 montrant la configuration de la rue Sainte-Clothilde aujourd'hui Saint-Laurent |



L'emprise publique récupérée est aménagée en parc. On recrée donc un encadrement qui correspond mieux à ce que l'on trouvait autrefois dans les cœurs villageois, notamment quant à la présence forte d'arbres à grand port et à la multiplicité de placettes, parcs ou petits espaces de convivialité.

Toutefois en raison de l'orientation municipale relative au maintien du nombre de places de stationnement sur rue, l'emprise de la rue Saint-Laurent à cette hauteur devra comporter deux voies de circulation et deux voies de stationnement. De cette façon, tout le stationnement sur rue sera conservé à l'exception des deux cases le long du triangle de verdure actuel.

Dans le nouveau parc sont relocalisées les sculptures situées actuellement sur le parterre de la Maison-à-tout-le-monde et un conifère qui sera illuminé pendant les Fêtes. La traverse selon l'option retenue, est aménagée à l'intersection du chemin Saint-Jean et du côté ouest de la rue Saint-Laurent. Enfin, un panneau d'indication est installé dans l'axe de la rue Saint-Laurent.

Fig. 35 : Photo des sculptures localisées sur le parterre de la Maison-à-tout-le-monde |



Fig. 36 : Photo aérienne du secteur de l'entrée est |



Fig. 37 : Photo aérienne du secteur avec la proposition |



Fig. 38 : Plan illustrant les interventions proposées |

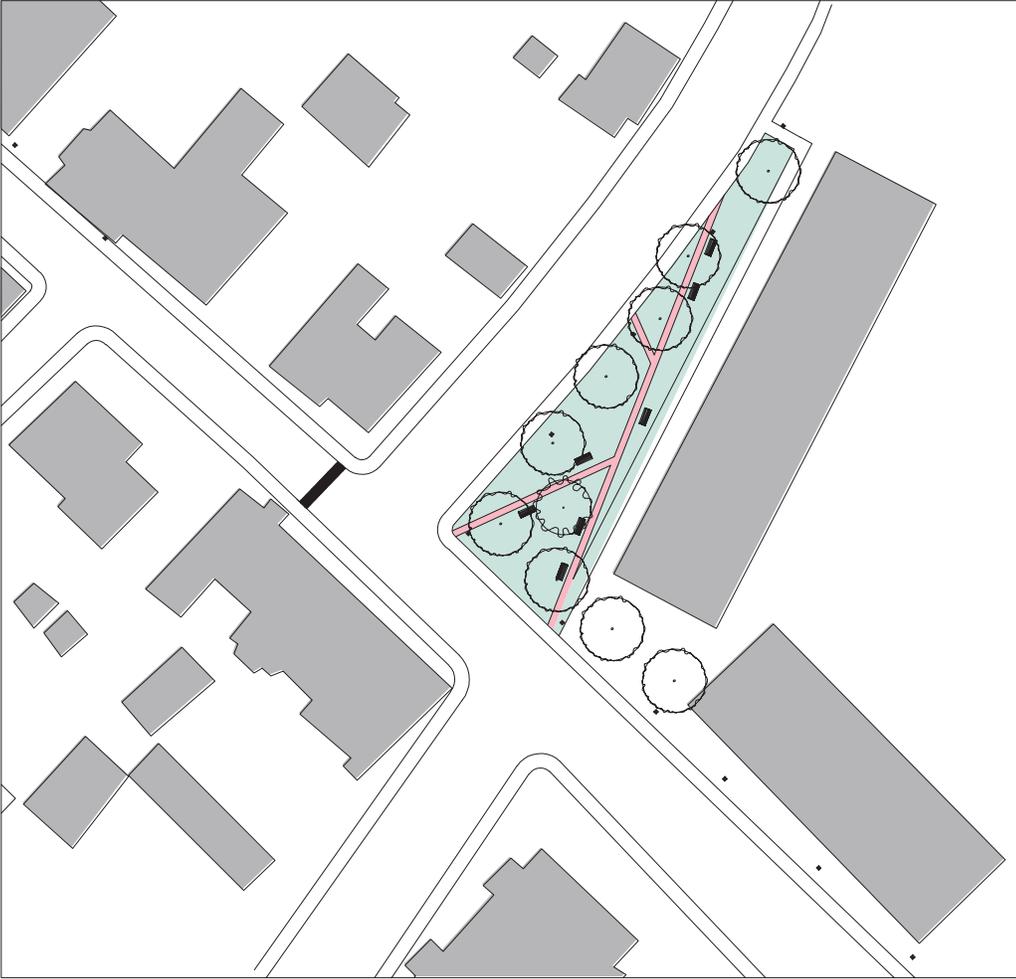


Fig. 39 : Photo du secteur à partir du chemin Saint-Jean vers le HLM |



Fig. 40 : Photomontage illustrant les interventions proposées |



Fig. 41 : Photo du secteur à partir de la rue Saint-Laurent vers le HLM |



Fig. 42 : Photomontage illustrant les interventions proposées |



04. L'entrée Saint-Ignace / Saint-Henri |

Cette deuxième entrée majeure est située à l'intersection des rues Saint-Ignace et Saint-Henri et correspond à l'axe de l'ancienne porte du Sault-Saint-Louis et du moulin à vent.

Le carrefour se caractérise par l'étroitesse de la rue Saint-Ignace ainsi que par la largeur de la rue Saint-Henri. Cette largeur est associée à un gabarit de banlieue, d'autant plus que son versant sud (l'ancienne commune) est construit d'immeubles récents et typiquement suburbains tels la station-service et la maison de rapport, ce qui crée un contraste peu harmonieux avec le vieux bourg. La rue Saint-Henri donne sur les bretelles d'accès et de sortie de l'autoroute et s'ouvre sur la place du Centenaire et l'ancienne digue. Enfin la place du Centenaire est principalement occupée par la piste cyclable et de nombreux panneaux de signalisation ou d'information la polluent visuellement.

Afin d'accentuer la frontière entre le bourg et la commune, un alignement d'arbres sur le versant sud de la rue Saint-Henri à partir de la rue Saint-Laurent jusqu'aux bretelles est implanté. Pour ce faire, on empiète de deux mètres sur la chaussée afin d'y aménager une fosse continue pour les arbres et une bordure de béton.

La présence du parc du Centenaire crée un vide du côté ouest de l'entrée et ainsi, atténue l'effet d'encadrement nécessaire ou attendu. Une opportunité de déménager la gare reconstituée de la Champlain & St. Lawrence a été manifestée. Il est clair que l'installation de la gare dans ce parc contribuerait à l'encadrement et la définition de cette entrée.

Bien que la gare n'ait jamais été localisée à cet endroit, nous pouvons considérer qu'elle :

- 01 | présente une figure directement associée au lieu approximatif du quai de la compagnie Champlain & St. Lawrence, la propriétaire du chemin de fer ;
- 02 | est située dans le parc qui commémore le fait que c'est de La Prairie qu'est parti le premier train du Canada en 1836 ;
- 03 | joue un rôle signal majeur et signifiant pour l'entrée au Vieux La Prairie à partir de l'autoroute ;
- 04 | n'entre pas en conflit avec les autres caractéristiques du bourg ;
- 05 | peut servir d'accueil pendant l'été, pour les cyclistes en particulier.

Si la Ville ou les groupes d'intérêt ne voient pas d'intérêt à déménager l'ancienne gare à cet endroit et sous réserve d'une analyse précise de l'implantation en fonction des limites de propriété et des dimensions exactes de l'immeuble, on limite les interventions dans le parc au réalignement de la piste cyclable et à la plantation de végétaux.

Une traverse selon l'option retenue, est aménagée au début de la rue Saint-Ignace, comme pour les autres entrées du bourg. Un panneau d'identification de l'arrondissement historique pourrait aussi être installé sur la digue du côté du parc ainsi qu'un éclairage spécifique.

Fig. 43 : Photo aérienne du secteur de l'entrée sud |



Fig. 44 : Plan illustrant les interventions proposées |



Fig. 45 : Photo du secteur à partir de la station service vers le parc du Centenaire |



Fig. 46 : Photomontage illustrant les interventions proposées avec la gare |



Fig. 47 : Photomontage illustrant les interventions proposées sans la gare |



Le cœur du bourg |

Dès l'époque de la palissade fortifiée, soit à partir de la fin du XVII^e siècle, un lieu destiné aux échanges commerciaux existait à proximité de l'église. Sa forme approximative a subsisté jusqu'à aujourd'hui à l'intersection du chemin Saint-Jean et de la rue Sainte-Marie.

La configuration de ce carrefour, avec la présence du parterre de l'ancien couvent et du parvis de l'église, la convergence vaguement étoilée des rues et leur forme particulière, en fait un espace extrêmement riche au niveau spatial et sur le plan des références historiques.

Sans aller jusqu'à référer à un plan radial, comme ce qui peut être observé dans l'arrondissement historique de Charlesbourg, on trouve ici un témoignage intéressant de l'ordre donné aux colons français de se regrouper au sein de bourgs organisés autour d'un noyau central constitué principalement de l'église et de la place du marché.

Fig. 48 : Partie du plan de Charles Manuel de 1840 montrant la configuration du carrefour avant la construction de l'église actuelle selon un autre axe. On note l'inscription Marché |

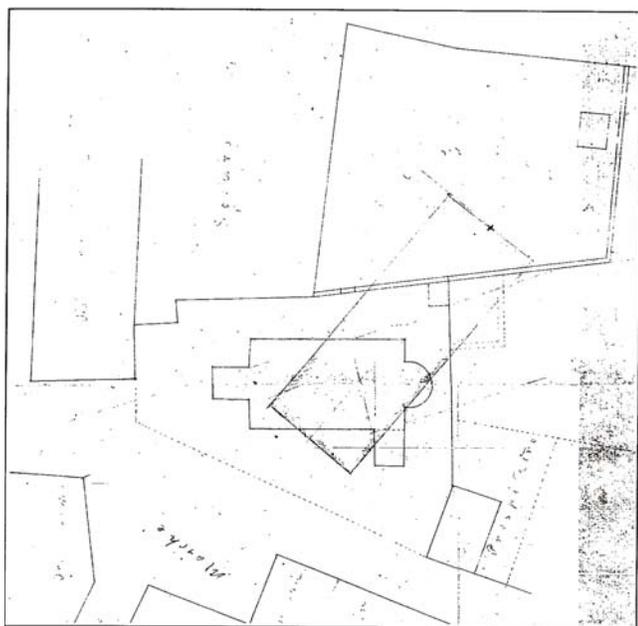
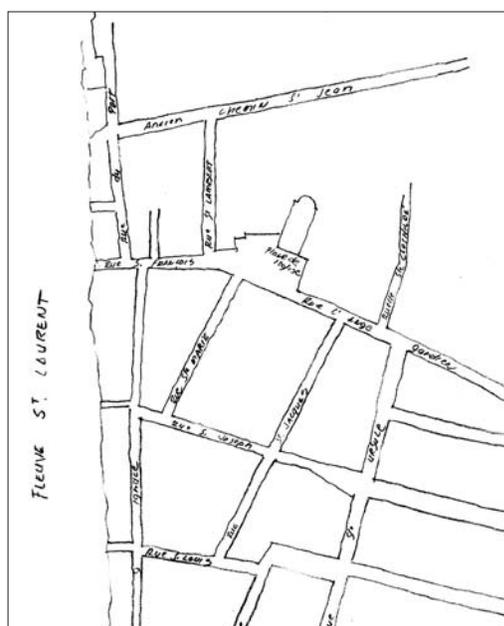


Fig. 49 : Partie d'un plan du village de La Prairie daté de 1843 montrant l'église actuelle. On note la configuration et l'inscription « Place de l'église » |



Si la «place» est toujours perceptible dans l'espace du bourg, elle est aujourd'hui informelle en raison d'un manque de qualification de certains espaces qui la composent, et peu lisible ou compréhensible pour les résidents ou visiteurs. C'est ainsi que le parterre de l'ancien couvent est devenu le support d'œuvres d'art, d'une plate-bande civique, de bancs publics, de la crèche aux temps des Fêtes, etc. Le parterre a pour ainsi dire perdu son rôle de jardin formel devant un immeuble institutionnel sans pour autant s'être muté en réel lieu public.

Fig. 50 : Photo de la fin du XIX^e siècle du couvent des Sœurs de la congrégation Notre-Dame.

On note la présence de la clôture et de l'axe formel de l'entrée |



Pour donner au cœur du bourg toute l'importance qu'il mérite, à partir d'un potentiel très grand sur différents plans (urbain, historique, commercial, touristique, etc.) et le renforcer, deux options conceptuelles sont proposées.

Fig. 51 : Photo aérienne du secteur du coeur |



01. Première option | Un parc public re-qualifié

La première consiste à redonner un aspect plus formel au parterre de l'ancien couvent, aujourd'hui la Maison-à-tout-le-monde. Pour ce faire, il devient indispensable de délimiter le parterre à l'aide d'une clôture, comme c'était le cas à l'origine et conformément aux typologies villageoises. La présence de clôtures est, en effet, un élément extrêmement présent dans les villages québécois du XVIII^e et XIX^e siècles, que ce soit autour des propriétés privées ou aux abords des institutions religieuses. Il s'agit d'un élément modeste mais caractéristique, qui redonne immédiatement, de par sa fonction, son matériau, sa forme et ses dimensions un aspect ancien et villageois à un environnement historique. Par ailleurs, la clôture permet aussi au promeneur de se réappropriier un espace qu'il sent aménagé à son échelle. La clôture pourrait être en bois, en métal ornemental ou un mélange des deux comme le montre les deux figures qui suivent.

Fig. 52 : Photo 1909 montrant le nouveau couvent des Sœurs de la congrégation Notre-Dame (le 5^e) aujourd'hui la Maison-à-tout-le-monde . On note la typologie de l'escalier et la clôture |

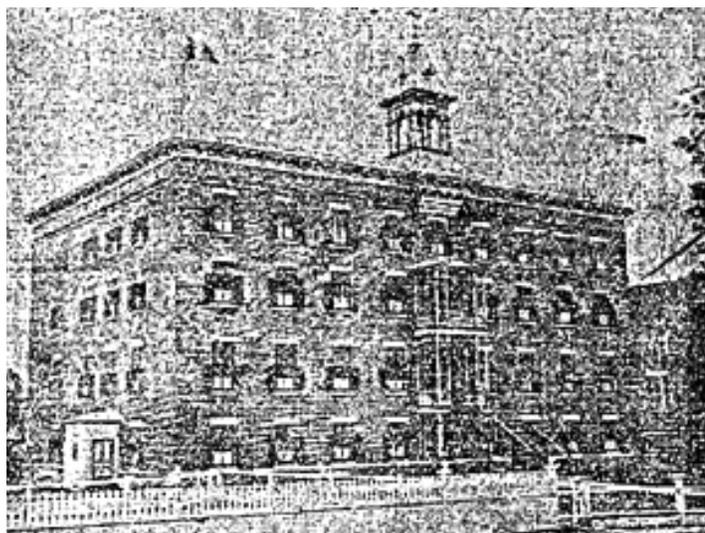
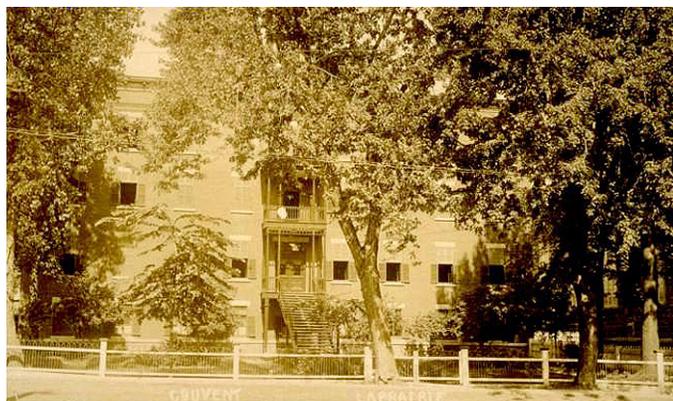


Fig. 53 : Photo montrant le nouveau couvent des Sœurs de la congrégation Notre-Dame (le 5^e) aujourd'hui la Maison-à-tout-le-monde |



À cet élément s'ajoute l'aménagement de l'axe central lui aussi reconstitué suite à la reconfiguration de l'escalier et de balcons selon le modèle original. Ce jardin formel joue le rôle de parc public, selon la définition anglaise, c'est-à-dire un espace vert, où est disposé du mobilier urbain, tel des bancs sur le gazon.

La limite nord du jardin est déterminée par le tracé de la palissade au sol et un écran végétal qui camoufle l'aire de stationnement.

Pour faire allusion à l'importance et à la richesse du sous-sol au niveau archéologique et accentuer l'effet précieux que revêt un cœur urbain, des textes relatant des faits historiques sont gravés sur des pierres au pied des bancs.

Voici un exemple d'une capsule historique tiré du site de la SHLM qui pourrait être utilisée : «L'incendie de 1846 : La vie suivait paisiblement son cours dans le village de La Prairie jusqu'à ce que, mardi le 4 août 1846 vers 19h, un feu se déclare au toit d'une forge.»

Fig. 54 : Photo illustrant un exemple de pierres gravées |



L'animation urbaine est souvent amenée par l'activité commerciale. La configuration de l'intersection Sainte-Marie et chemin Saint-Jean offre l'opportunité de consolider la fonction commerciale l'été en rendant disponible une partie de l'emprise publique aux restaurateurs de part et d'autre de la rue. Pour ce faire, les trottoirs du côté sud sont élargis d'environ 1 m.

Une attention particulière dans la disposition du mobilier urbain et de la signalisation doit être apportée à l'entrée de la Maison-à-tout-le-monde puisqu'elle ferme la perspective de la rue Sainte-Marie.

Fig. 55 : Perspective sur la Maison-à-tout-le-monde |



Quant aux trottoirs, ils reçoivent le traitement déjà proposé plus haut pour l'intérieur de l'enceinte.

Fig. 56 : Plan illustrant les interventions proposées pour l'option «parc public re-qualifié» |



Fig. 57 : Photo du secteur à partir de l'intersection du chemin Saint-Jean et de la rue Sainte-Marie |



Fig. 58 : Photomontage illustrant les interventions proposées pour l'option «parc public re-qualifié» |



02. Deuxième option | Une place publique

La deuxième option, plus radicale mais tout aussi conforme à l'esprit des lieux et aux préceptes historiques, consiste à transformer le parterre du couvent en réelle place publique. Pour ce faire, le gazon est remplacé par le matériau utilisé pour les trottoirs ou de la poussière de pierre de granit. Les arbres existants sont conservés dans des fosses et des bancs sont disposés selon des orientations qui offrent des points de vue d'intérêt. La démarcation entre l'emprise véhiculaire et la place est assurée par la différence de niveau avec la chaussée. Ce lieu correspondant à l'ancienne place du Marché pourra évidemment être utilisé pour les rassemblements populaires.

Fig. 59 : Plan illustrant les interventions proposées pour l'option «place publique» |



Fig. 60 : Photomontage illustrant les interventions proposées pour l'option «place publique» |



Un aspect important pour l'une ou l'autre des options est la qualité de l'encadrement du lieu. Un bâtiment est particulièrement important en raison de sa localisation en fond de perspective du chemin Saint-Jean en direction ouest. La réhabilitation de ses façades sur rue est primordiale pour atteindre les objectifs de requalification de la place ou du parc tel que souhaités.

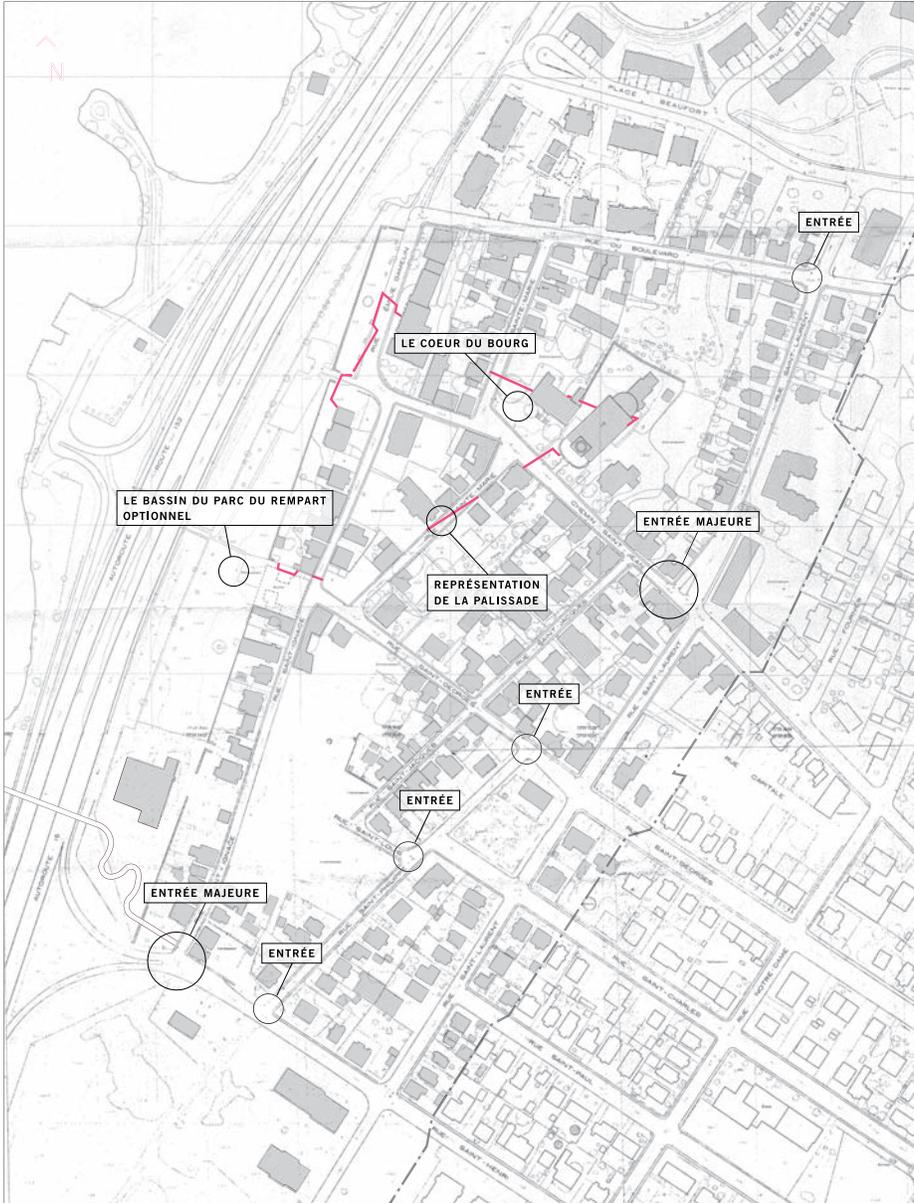
Fig. 61 : Perspective sur la place |



Fig. 62 : Photo montrant l'allure du bâtiment en fond de perspective avant les travaux de rénovation |



Fig. 63 : Plan synthèse des interventions du concept d'aménagement |



05. Plan directeur

Le premier instrument de requalification du paysage urbain historique pour la Ville, comme on l'a vu au chapitre précédent, est le concept d'aménagement pour le domaine public. Le deuxième instrument, le Plan directeur, lui est complémentaire et vise les territoires qui ne sont pas concernés directement par le concept proposé.

Le Plan est destiné à assurer une continuité dans les interventions, par exemple pour les futurs projets d'aménagement comme le re-développement du terrain Rose et Laflamme ou pour les projets d'actualisation de certains parcs. La pérennité et la cohérence des interventions dans le temps sont ainsi assurées.

Comme nous l'avons souligné dans l'approche conceptuelle, les interventions à La Prairie doivent miser sur la simplicité et la qualité. La nature même du bourg ne pourrait supporter des actions ostentatoires.

Pour ce faire, il suffit |

- 01 | d'établir les types de traitement des trottoirs et chaussées ;
- 02 | de standardiser le mobilier urbain ;
- 03 | de privilégier l'utilisation de certaines essences d'arbres pour l'emprise publique dans une optique patrimoniale ;
- 04 | d'harmoniser les aménagements paysagers ;
- 05 | de rationaliser et uniformiser l'utilisation des panneaux de signalisation et d'information ;
- 06 | de consigner ces choix et ces pratiques dans un plan directeur d'interventions du domaine public.

Enfin ce plan directeur devrait faire l'objet d'une adoption formelle du Conseil municipal et d'un accord de principe de la part du ministère de la Culture et des Communications.

LES CHAUSSÉES ET LES TROTTOIRS |

Approche :

- 01 | distinguer l'intérieur de l'enceinte fortifiée par les matériaux utilisés pour l'emprise publique ;
- 02 | maintenir la perception de l'ancienneté du tissu urbain induit principalement par l'étroitesse de l'emprise publique.

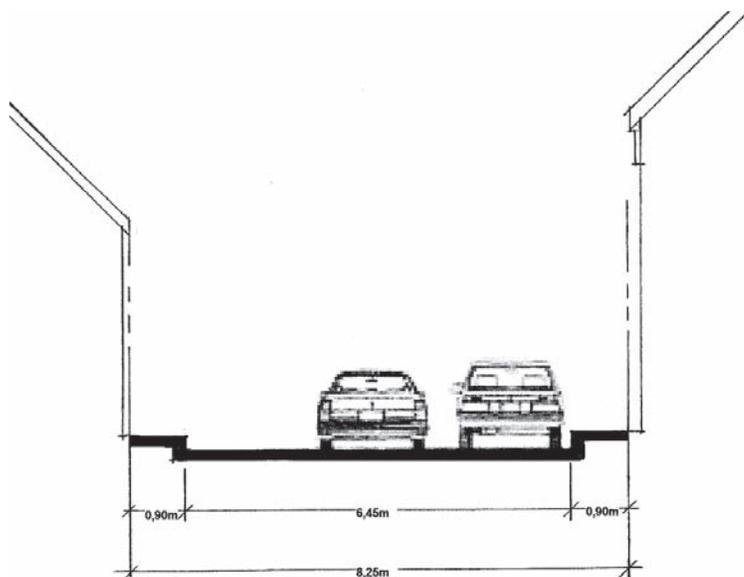
Le trottoir :

Deux traitements de surface pour les trottoirs sont proposés. Les trottoirs situés à l'intérieur de l'enceinte fortifiée reçoivent un traitement de surface du type agrégats exposés tandis que les autres sont réalisés selon la méthode standard et généralisée à l'ensemble du territoire de la ville.

La largeur des emprises :

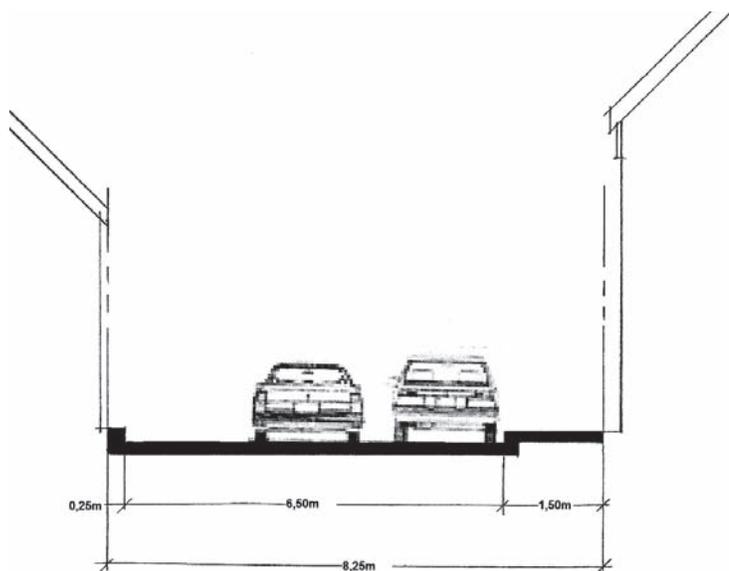
L'analyse du réseau viaire à partir des documents fournis par la Ville, nous permet de constater que les largeurs de l'emprise véhiculaire sont différentes pour pratiquement toutes les rues si ce n'est pour certaines sections d'une même rue. Toutes les rues du vieux bourg sont dotées de trottoirs de 0,9 m de largeur. Cette dimension ne correspond pas à la dimension courante d'aujourd'hui de 1,5 m occasionnant de ce fait, un problème de déneigement avec de l'équipement standard. Toutefois, à l'usage on constate que la population semble très bien s'accommoder de trottoirs déneigés partiellement ou tardivement, puisque la circulation véhiculaire est avant tout locale et au ralenti. Le statu quo quant à la largeur des trottoirs pourrait donc être considéré.

Fig. 64 : Coupe schématique de rue (237 et 238 Saint-Ignace) montrant l'aménagement de l'emprise avec deux trottoirs de 0,9 m |



L'alternative au statu quo consiste dans les cas où la chaussée est bordée de deux trottoirs de 0,9 m, d'en remplacer un par une bordure de béton et de reconstruire l'autre avec une largeur de 1,5 m. Le seul avantage de cette solution réside dans des opérations de déneigement plus aisées.

Fig. 65 : Coupe schématique de rue (237 et 238 Saint-Ignace) montrant l'aménagement de l'emprise avec un trottoir de 1,5 m |



Le gain pour la largeur de l'emprise de la chaussée n'est pas significatif avec cette solution.

Toutefois, le remplacement d'un trottoir par une bordure pourrait désavantager certains propriétaires dont l'immeuble est implanté à l'alignement zéro pour des raisons évidentes de sécurité.

Il est entendu que pour le coeur du bourg, on peut élargir les trottoirs où c'est possible et ceci même dans la solution de statu quo.

Dans les deux solutions, une voie de stationnement demeure possible pour l'ensemble du réseau interne. Toutefois, le chemin Saint-Jean présente une situation d'exception. En raison du caractère plus commercial de l'artère, il n'est pas souhaitable de remplacer l'un des trottoirs par une bordure. Cette rue bordée actuellement de trottoirs de 0,9 m, présente déjà quelques problèmes de fluidité. En conséquence, la construction de deux trottoirs de 1,5 m amènera forcément l'interdiction de stationner sur rue pour le tronçon entre l'église et la rue Saint-Laurent. Les facilités de stationnement déjà existantes à proximité soit le stationnement de la Maison-à-tout-le-monde et celui de la Fabrique peuvent compenser. La politique municipale sur le stationnement et les consultations publiques détermineront la pertinence de l'une ou l'autre des solutions soit reconstruction des trottoirs de 0,9 m donc le statu quo ou construction de trottoirs de 1,5 m et élimination du stationnement sur rue.

LE SENS DE LA CIRCULATION |

Plusieurs «sens unique» ont été implantés récemment sur certaines rues. Le chemin Saint-Jean et la rue Saint-Ignace, les deux «artères», sont toutefois demeurés à double sens.

La systématisation de l'utilisation des «sens unique» pourrait constituer une option garante de fluidité véhiculaire mais avec l'effet pervers d'accroître la circulation interne.

Le fait de conserver les «double sens» et l'étroitesse des rues, contribue grandement à la perception de l'ancienneté du tissu urbain et à une circulation plus lente donc plus sécuritaire. Des chemins exigus caractérisent aussi bien les arrondissements historiques québécois, que l'on pense au Vieux-Montréal ou au Vieux-Québec, que les anciens villages que l'on peut visiter, par exemple en France. Il est souhaitable de composer avec cette contrainte, qui correspond à une réalité historique et qui présente un potentiel d'évocation important. Avec le temps et la mise en valeur touristique du vieux bourg, les rues étroites deviendront partie prenante de l'expérience patrimoniale des visiteurs.

LE MOBILIER URBAIN |

Le territoire du bourg est relativement restreint et son parc immobilier est très diversifié. On y retrouve des maisons du XIX^e siècle jouxtant des bungalows des années 1980. Le mobilier à forte connotation historique est susceptible de créer une dichotomie entre le domaine public et le domaine privé et risque de paraître incongru sur certaines portions de rues. Par ailleurs, le vieux bourg n'est pas assez grand pour que l'on se permette de multiplier les choix. Il faut aussi mentionner que selon l'iconographie ancienne datant d'avant la déclaration gouvernementale, nous n'avons pas retrouvé d'exemples de mobilier urbain (bancs ou poubelles) qui aurait pu exister sur le territoire laprainien, peut-être n'y en avait-il pas tout simplement.

Une forme simple déclinée dans les différentes composantes du mobilier urbain, a le potentiel de créer une uniformité, une cohérence, une signature pour le vieux bourg.

Les principes et critères qui doivent prévaloir dans la sélection sont:

- o1 | simplicité des formes
- o2 | uniformité de la couleur pour toutes les composantes du mobilier
- o3 | utilisation de matériau traditionnel
- o4 | système de fixation du mobilier discret
- o5 | sélection des typologies justifiée historiquement

Le banc |

L'une des composantes les plus importantes du mobilier urbain est le banc. Trois modèles de bancs sont suggérés et peuvent se justifier selon l'angle retenu d'analyse.

Compte tenu qu'il n'existait probablement pas de bancs publics avant la «patrimonisation» du Vieux Village, un modèle contemporain pourrait se justifier (modèle 1).

Toutefois, on compte plusieurs modèles de bancs installés depuis les 30 dernières années sur le territoire étudié. Nous pourrions donc théoriquement retenir l'un de ceux-ci et le généraliser sur le principe qu'il existe déjà et que cette situation illustre très bien l'approche vernaculaire du Vieux La Prairie. En conséquence, s'il est nécessaire de retenir un modèle rétro correspondant à l'image pittoresque attendue pour un arrondissement historique, on pourrait utiliser celui que l'on retrouve déjà dans le noyau institutionnel (modèle 2). Cependant on prend garde de ne pas installer le banc sur une base de béton. Le mode de fixation doit être camouflé.

Enfin, une solution mitoyenne consiste à retenir un modèle qui fait allusion à un modèle rétro mais avec des lignes simplifiées (modèle 3).

Fig. 66 : Modèle 01 : contemporain |



Fig. 67 : Modèle 02 : Banc existant. Le mode de fixation devra être revu |



Fig. 68 : Modèle 03 : Alternative de banc aux formes simplifiées |



Pour les autres éléments de mobilier, on utilise comme matériau le métal peint noir. Discrets et résistants, les paniers à rebuts comme illustrés, s'harmonisent avec les modèles de bancs proposés. Les paniers à rebuts sont à ouvertures latérales pour restreindre l'accès aux oiseaux. On s'efforce de localiser les paniers à rebuts à proximité des bancs afin qu'ils ne deviennent pas un point d'attraction.

Fig. 69 : Panier à rebut |



Fig. 70 : Panier à rebut, option 2 à retenir avec le banc modèle 01 |



L'utilisation de ce mobilier urbain est évidemment généralisée dans tous les parcs et places du bourg au fur et à mesure de leur remplacement ou de leur aménagement.

L'éclairage | Les options d'éclairage public

Il est difficile de trouver des fondements historiques aux mobiliers d'éclairage dans les quartiers patrimoniaux puisque leur usage ne s'est généralisé qu'au début du XX^e siècle voire même plus tard dans les zones rurales.

Pour situer, notons que c'est au cours du XVII^e siècle que la mèche de coton fait son apparition et ce n'est qu'en 1667 qu'ont lieu à Paris les premières tentatives d'éclairage public pérenne. En Europe le monde rural ne connaîtra la lumière extérieure qu'à la fin du XIX^e siècle.

Dans le contexte laprairien, l'éclairage public a pu être mis en place dès les années 1920. Il est aussi probable que c'est au cours des années 1940 suivant des politiques gouvernementales que les lampadaires de type col de cygne encore existants se généralisent à La Prairie.

Selon l'article 9 de la charte de Venise «...sur le plan des reconstitutions conjecturales, tout travail de complément reconnu indispensable pour des raisons esthétiques ou techniques relève de la composition architecturale et portera la marque de notre temps.» Ainsi le choix des appareils et systèmes d'éclairage demeure arbitraire et doit servir la distinction du site sans prétendre à la vérité historique.

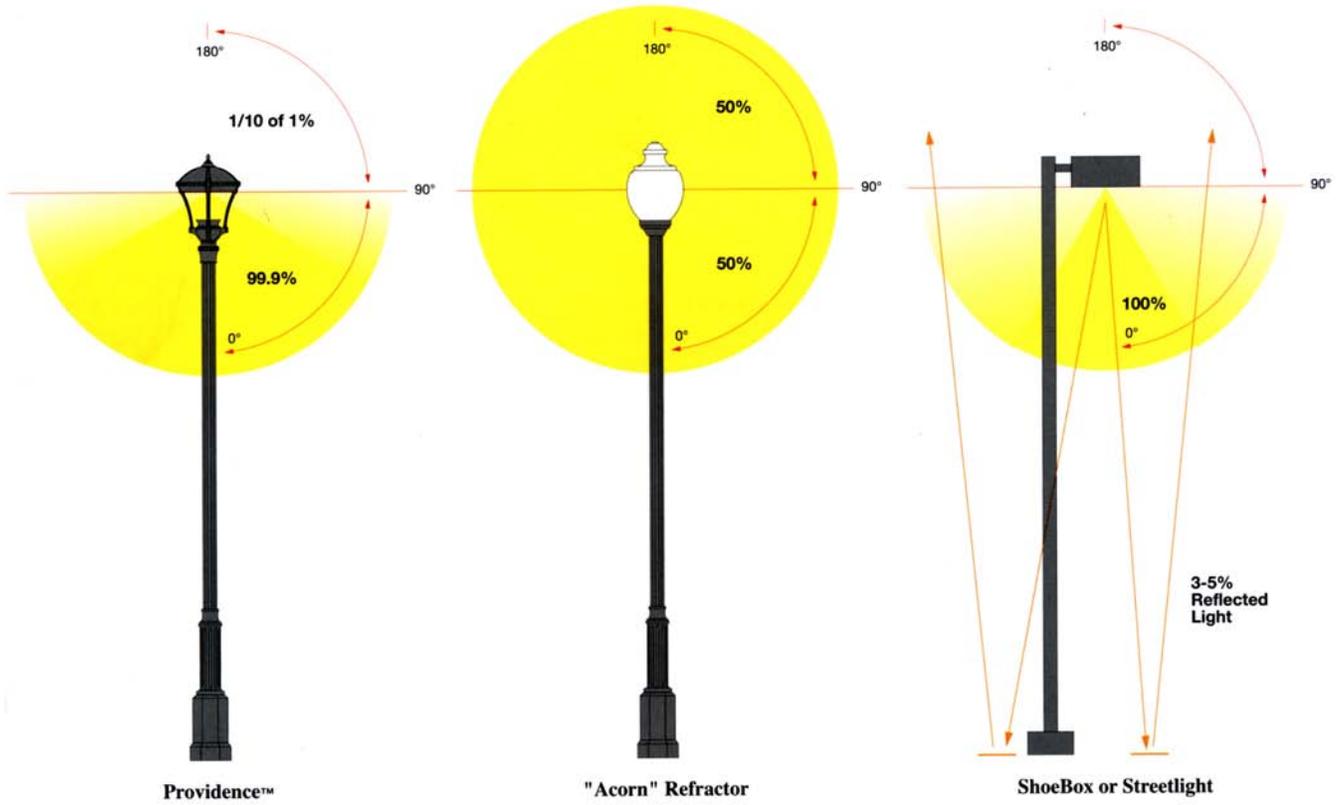
Fig. 71 : Précédent comparable : La Ville de Tours France 2004 |



Les critères de design de base pour le choix des lampadaires sont les suivants :

- 01 | Comme le cadre bâti est généralement bas on choisit une hauteur de montage entre 18' (5 mètres) et 24' (7 mètres).
- 02 | Les inter-distances typiques varient de 3 à 5 fois la hauteur de montage selon la distribution et l'optique retenus.
- 03 | Comme les rues sont étroites et que les trottoirs pourraient être situés d'un seul côté de la rue, les lampadaires doivent se trouver du même côté que le trottoir pour faire profiter de l'éclairage vertical au piéton.
- 04 | L'implantation des lampadaires doit s'adapter à un plan lumière de telle sorte qu'ils puissent servir de support et d'alimentation pour des projecteurs de mise en valeur.
- 05 | On peut planter les lampadaires en appliques murales ou sur console montée sur fût en veillant à maintenir l'alignement. Le fût peut se trouver en fond de trottoir.
- 06 | La distribution lumineuse des lanternes doit être asymétrique de type II ou III, certaines nécessiteront un cache-flux pour ne pas importuner les résidents voisins.
- 07 | Dans les parcs la distribution lumineuse peut être de type V.
- 08 | L'optique des lanternes doit être de type « ciel noir » (dark sky) afin de minimiser le flux lumineux vers le ciel. Le lampadaire doit être constitué de matériaux recyclables.
- 09 | Compte tenu du caractère patrimonial du site, la lumière blanche à 3 000 degrés Kelvin doit être privilégiée pour son indice de rendu des couleurs (IRC : 85). On peut aussi imaginer des lanternes mixtes qui s'allument en halogénure métallique (3000K/85 IRC) le soir et en sodium haute pression (1900K/20IRC) la nuit ce qui représente le meilleur ratio de développement durable par rapport à l'ambiance.

Fig. 72 : Illustration comparative des distributions lumineuses |



Nous présentons deux scénarios. Le premier (A) de facture classique se justifie de par la présence de modèle déjà existant dans les parcs et installé après la «patrimonisation» du Vieux La Prairie. Le deuxième scénario (B) est de facture plus contemporaine et se justifie tout autant en vertu de l'article de Charte de Venise mentionné plus haut.

Scénario A |

Fig. 73 : Illustration d'une lanterne inspirée de celle qui existe déjà à La Prairie |



Ce style peut répondre à l'intention d'évoquer le passé par le design et l'échelle, tout en utilisant les plus récentes technologies et en répondant aux normes les plus strictes en matière de développement durable.

Scénario B |

L'option contemporaine pouvant se justifier, on peut alors faire appel à une certaine forme d'arbitraire. Trois modèles sont présentés selon ce scénario.

Fig. 74 : Illustration d'un premier lampadaire contemporain |



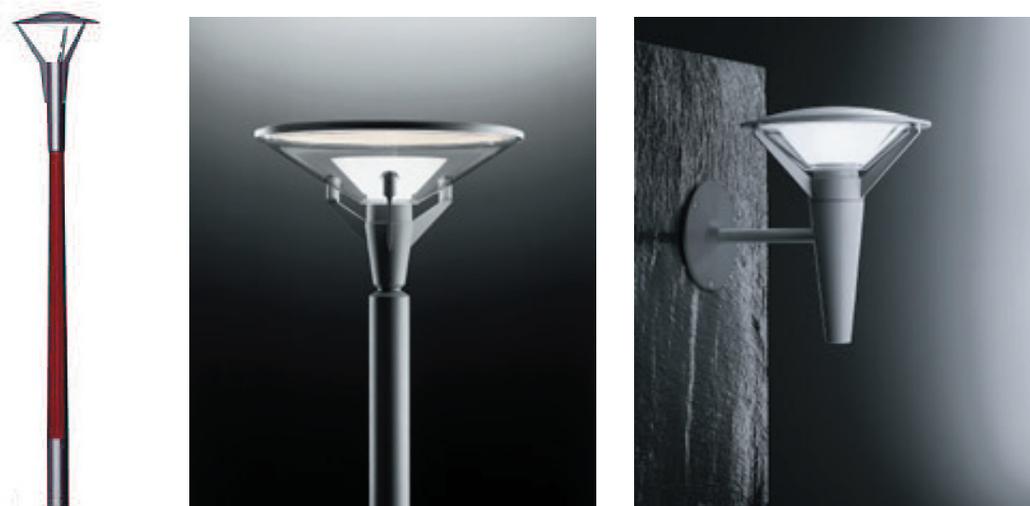
Le vocabulaire de ce lampadaire est plus urbain mais peut être plus approprié dans l'intention de décliner la lumière du site comme une des composantes de l'éclairage public. Le fût est recouvert d'une «peau de dragon» qui décourage le collage d'affiche et rend difficile le graffiti.

Fig. 75 : Illustration d'un deuxième lampadaire contemporain |



Un mobilier plus à l'échelle piétonne moins performant mais plus discret, la tête en épi, évoque plutôt la nature rurale du site tout en étant contemporain et très acceptable du point de vue environnemental. Toutefois l'absence de lumière perceptible (luminance) peut provoquer un sentiment d'insécurité.

Fig. 76 : Illustration d'un troisième lampadaire contemporain |



Cette lanterne à optique défilé permet de respecter les normes environnementales et la luminance des vasques sécurise le piéton la nuit. L'usage d'un fût de bois stylisé pourrait évoquer les poteaux existants...

Pour toutes ces options, et selon un objectif de restreindre au maximum les obstacles physiques et visuels sur l'emprise publique, on privilégie l'installation des appareils directement sur les bâtiments riverains (appareil en appliqué).

Dans une volonté d'harmoniser le mobilier urbain, les fûts sont de couleur noir.

Afin de faire un choix éclairé parmi ces options, une étude qui fait le décompte des appareils installés sur fûts et sur consoles dans un premier temps et qui simule l'impact global dans les perspectives de rues dans un deuxième temps, doit être réalisée par des spécialistes en éclairage.

Un plan lumière |

Au-delà du choix des nouveaux lampadaires, l'objectif ultime de la planification lumière vise la création à moyen terme (5 à 10 ans) d'une ambiance singulière dans un quartier ou sur un site. On l'établit à partir d'analyse, de critères de design et de performance pour en définir la lumière fonctionnelle, pour exprimer les éléments remarquables et pour souligner la silhouette nocturne du site comme repère urbain.

La réalisation d'ensemble doit favoriser l'appropriation des espaces publics par les piétons, sécuriser et baliser les usages viaires et piétonniers en privilégiant le confort visuel. Le contrôle des allumages doit s'adapter aux usages de manière à minimiser les effets sur l'environnement et la consommation d'énergie.

Le plan lumière d'un site permet donc :

- 01 | D'analyser l'état de la lumière du site ;
- 02 | De déterminer ses limites, son aire d'influence ;
- 03 | De définir des axes de circulations nocturnes ;
- 04 | De déterminer les principes et les recommandations pour l'éclairage des espaces ;
- 05 | De repérer les éléments remarquables du site et d'en établir la hiérarchie;
- 06 | De proposer un ou des concepts préliminaires de mise en lumière des éléments remarquables ;
- 07 | De déterminer les prescriptions préliminaires d'instruments et d'installations ;
- 08 | D'établir le coût d'objectif pour chacun des ouvrages, le coût d'opération et le coût d'entretien ;
- 09 | D'établir le phasage des ouvrages à réaliser ;
- 10 | D'illustrer par modélisation ou par l'usage de comparables les intentions du plan.

Dans le cas spécifique d'entité patrimoniale tel que La Prairie dont le tissu urbain est principalement constitué de nombreuses propriétés privées résidentielles et de différentes natures, il serait opportun de fournir quelques exemples de design lumière (un kit en quelque sorte) que les propriétaires pourraient réaliser ou faire installer.

Fig. 77 : Illustration d'un exemple de simulation destinée à constituer des «kits» pour les propriétaires |



Options quant aux appareils de branchement |

L'opération enfouissement des fils peut être réalisée de différentes manières.

La première méthode prévoit l'enfouissement des conducteurs aériens et le maintien en surface des appareils sur socle (transformateurs et appareils de sectionnement). Ils sont habituellement installés sur la partie gazonnée entre la bordure de rue et la limite de l'emprise. Évidemment La Prairie présente une particularité de par l'étroitesse de son emprise publique. Le positionnement des socles en dehors de l'emprise publique est donc essentiel et nécessite la conclusion de servitudes. L'installation de ces socles dans un tissu serré comme celui du Vieux La Prairie est susceptible d'affecter négativement les dégagements, les marges latérales ou les jardins des propriétés.

Une variante de ces socles est la borne de branchement multifonction connue sous le nom MCM^{mc}. Elle offre l'avantage de concentrer tous les services réseau à la base des lampadaires. Toutefois les dimensions minimales de cette base sont de 640 mm de diamètre sur 1,4 m de hauteur (base du fût). Inutile de dire que ces lampadaires ne peuvent être installés sur le trottoir de 900 mm ou de 1500 mm de largeur. En conséquence les lampadaires doivent être installés sur le domaine privé avec les servitudes nécessaires. Notons que ces bornes sont disposées au 35 m ou 40 m et qu'il est souhaitable d'installer le maximum d'appareils en appliqué sur les bâtiments qui présentent un faible recul par rapport au trottoir. Il est aussi proposé de limiter la hauteur des fûts à 5 ou 7 mètres. Or la base du fût (0,6 m) par rapport à sa hauteur sera disproportionnée donnant l'impression de lampadaire lourdaud.

Bien entendu des solutions mixtes peuvent être étudiées. Par exemple, des socles pourraient être utilisés aux endroits où l'impact visuel à partir de la voie publique est nul.

Enfin soulignons que la solution la plus esthétique pour les centre-villes et les quartiers résidentiels tel que décrit dans le programme d'Hydro-Québec est le réseau souterrain avec distribution électrique totalement enfouie.

Fig. 78 : Photomontage qui montre un lampadaire avec une borne de branchement multifonction dans le cadre existant |



LA VÉGÉTATION |

01. Les arbres |

L'histoire et l'archéologie indiquent que le thuya et le frêne noir ont servi à l'érection de la palissade de La Prairie. Cette ressource ligneuse se trouvait donc à proximité. Les recherches archéologiques nous informent sur la présence de nombreux arbres fruitiers dans l'enceinte et dans le bourg, subsistance oblige. L'iconographie du XX^e siècle montre aussi l'omniprésence des arbres à grand port dans le bourg. On distingue principalement l'orme d'Amérique. Présent jusqu'à ce que la maladie hollandaise le décime, il a été remplacé par du hêtre, de l'érable et du frêne.

Fig. 79 : Chemin Saint-Jean au coin de la rue Saint-Jacques. On note la présence importante des arbres à grand port |

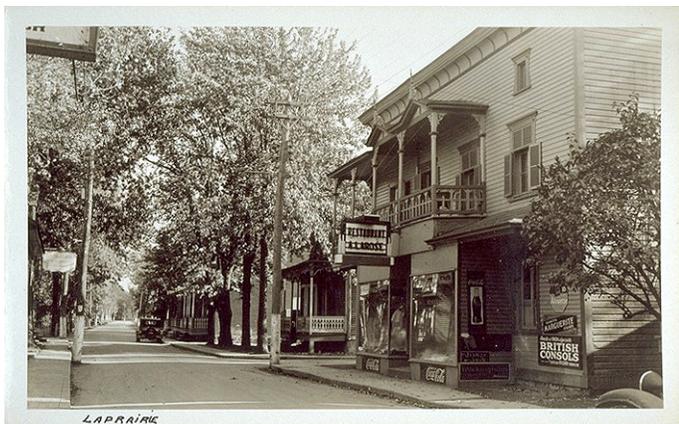


Fig. 80 : Pavage de la rue Saint-Georges en 1921.

On note ici aussi la présence importante des arbres à grand port et plus particulièrement des ormes |



Bien que l'on sente déjà la présence des arbres au cœur du Vieux La Prairie, la Ville aurait avantage à la densifier partout où elle le peut surtout par des plantations d'arbres à grand port en plus de miser sur la plantation d'alignements pour cerner le bourg ancien comme nous l'avons mentionné au chapitre du concept. Le caractère villageois en sera ainsi renforcé et les perspectives mieux encadrées voire mieux fermées.

Pour les plantations en bordure de rue réalisées par la Ville, une alternance d'érable et de hêtre est à favoriser. Dans les parcs ou places, des arbres fruitiers pourraient s'ajouter au frêne noir, au hêtre et à l'érable. Toujours dans les lieux publics, le thuya est le conifère souhaitable.

02. Les aménagements paysagers |

L'aménagement paysager contribue de façon significative à l'appréciation d'un paysage urbain historique. Longtemps pour ne pas dire toujours oubliée, cette composante fait pourtant partie intégrante de notre patrimoine. La reconstitution des jardins historiques dans leurs formes mais aussi avec leurs plantes traditionnelles, est de plus en plus valorisée. Le jardin du Château Ramezay dans le Vieux-Montréal est un exemple. Il suscite beaucoup d'intérêt surtout dans le contexte actuel de l'engouement populaire pour l'horticulture.

Ces jardins ornementaux étaient toutefois réservés aux propriétés institutionnelles et privées. Dans ce contexte et pour des raisons historiques, la Ville doit être prudente et parcimonieuse en ce qui concerne les aménagements publics de nature décorative. Elle doit les limiter aux propriétés institutionnelles qu'elle a récupérées comme la Maison-à-tout-le-monde et son stationnement actuel. Dans de tels cas, on utilise les espèces qui évoquent les anciens villages comme les lilas, les églantiers ou les plantes florales vivaces du type pivoine, passe-rose.

Dans les autres endroits, où les aménagements publics décoratifs sont vraiment essentiels, on limite l'utilisation des plantes à celles qui rappellent les prairies comme certaines espèces de graminées.

Pour les espaces résiduels longeant l'emprise publique qu'ils soient publics ou privés, ils doivent faire l'objet d'attentions particulières. La surface entre les façades d'immeubles et le trottoir doit être aménagée avec des matériaux autres que le béton bitumineux et bien entendu entretenue. Les aires de stationnement doivent aussi être camouflées avec des clôtures ornementales et ou des écrans végétaux.

Fig. 81 : Exemple d'espaces résiduels aménagés avec un matériau adéquat mais à l'entretien déficient |



Fig. 82 : Exemple d'espaces résiduels devant une aire de stationnement qui devrait comporter un écran arbustif au minimum |



LES PANNEAUX DE SIGNALISATION ET D'INFORMATION |

L'opération d'enfouissement des réseaux électriques vise l'élimination des fils en tant que tel mais aussi des poteaux qui les supportent. On souhaite ainsi dégager les perspectives de rues de ces éléments souvent inesthétiques et mettre en relief l'architecture des immeubles et la végétation.

Cet objectif doit aussi être poursuivi en ce qui concerne les panneaux de signalisation routière, de consignes de stationnement ou de signalétique.

Dans un premier temps, la pertinence du maintien ou de l'ajout de ces panneaux doit être établie au cas par cas en visant un degré de pollution visuelle zéro. Dans un deuxième temps, lorsqu'ils sont jugés essentiels, on privilégie le regroupement de ces informations sur un même support afin d'en limiter évidemment le nombre. Ces supports devraient être standardisés et être constitués de poteaux cylindriques de couleur noir. Enfin lorsque le contexte le permet certains panneaux signalétiques devraient être fixés directement sur les façades des immeubles avec l'autorisation des propriétaires, par exemple à l'angle de la rue Saint-Georges et Sainte-Marie, illustré plus bas.

Fig. 83 : Photo prise à l'angle des rues Saint-Georges et Sainte-Marie illustrant deux générations de panneaux signalétiques dont l'un fixé directement sur l'immeuble de l'ancien marché (solution à privilégier) |



Fig. 84 : Angle des rues Saint-Henri et Saint-Ignace qui présente une multitude de panneaux |



Quant aux panneaux d'information ou d'interprétation, ils sont localisés aux endroits stratégiques par exemple aux entrées du bourg.

Idéalement, ils sont regroupés et conçus de façon à rencontrer les objectifs suivants :

- 01 | Identifier clairement le vieux bourg et le fait qu'il s'agit d'un arrondissement historique ;
- 02 | Donner des informations directionnelles (rues, places, parcs, église, musée et lieux municipaux, stationnements, etc.) ;
- 03 | Donner des informations de base sur l'histoire de La Prairie par exemple, la date de fondation du bourg pourrait être inscrite et répétée ;
- 04 | Donner une information commerciale de base (restaurants et autres commerces). Pour ce dernier point, il serait intéressant de considérer une participation des commerçants et de prévoir une présentation légèrement différente de l'information publique.

La proposition qui suit, illustre les intentions conceptuelles qui sont :

- 01 | Support standardisé tant pour les panneaux d'information que les panneaux d'interprétation ;
- 02 | Participation à la structuration et la définition du domaine public par la localisation ;
- 03 | Couleur brique associée à l'industrie qui a contribué à la notoriété de La Prairie ;
- 04 | Typographie inspirée de celle que l'on retrouvait sur les briques Laprairie, i.e. une fonte sans sérif grasse et en capitale.

Fig. 85 : Exemple de couleur et de typographie privilégiées |



Un concept global de signalisation sera nécessaire pour établir :

- 01 | Les informations pertinentes à diffuser ;
- 02 | Le type de support le plus adéquat en fonction des catégories d'informations ;
- 03 | La matérialité des ces supports (matériau, graphisme, fonte, couleur, proportion, etc.) ;
- 04 | Leur localisation.

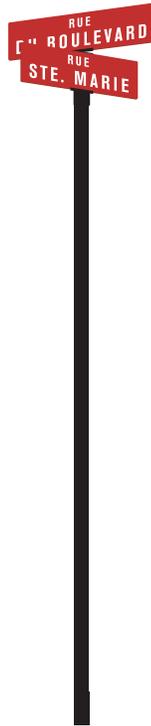
Fig. 86 : Illustration des déclinaisons possibles du panneau d'information |



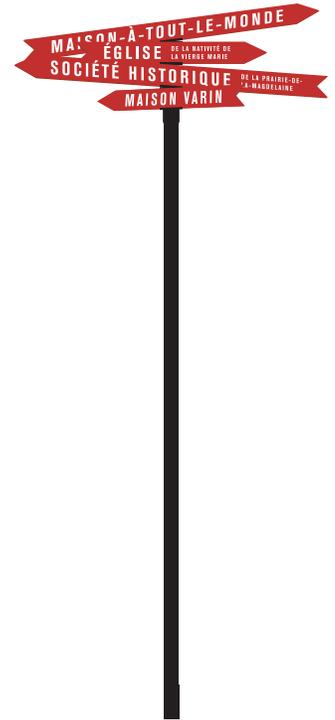
Panneau au sol



Panneaux muraux



Identification des rues sur poteau



Identification touristique sur poteau

06. Estimation budgétaire

Caractéristique : le fleuve

Estimation budgétaire de Catégorie C

Interventions	Quantité	Unité	Prix unitaire	Option minimale	Option optimale	Commentaires
Le fleuve						
mise en lumière de la digue						
restauration du crépi	100	m car	40 \$	4 000 \$	4 000 \$	superficie approximative
appareils d'éclairage	24	unité	4 500 \$		108 000 \$	fourniture et installation au 20 m
<i>Total de cet item</i>				4 000 \$	112 000 \$	
identification et interprétation						
identification de l'arrondissement	2	unité	2 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	fourniture et installation des panneaux
interprétation sur la digue	4	unité	2 000 \$	8 000 \$	8 000 \$	fourniture et installation des panneaux
<i>Total de cet item</i>				12 000 \$	12 000 \$	
bassin						
aménagement du bassin	220	m linéaire	1 100 \$	242 000 \$	242 000 \$	
aménagement du cheminement piéton	246	m linéaire	365 \$	89 790 \$	89 790 \$	inclus une bordure de béton
gazonnement	735	m car	11 \$	8 085 \$	8 085 \$	
correction au tracé de la piste cyclable	307	m linéaire	100 \$	30 700 \$	30 700 \$	
expertises archéologiques						non comprise
plans et devis	1	forfaitaire	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	
<i>Total de cet item</i>				380 575 \$	380 575 \$	
<i>Total pour la caractéristique fleuve</i>				Sous-total	396 575 \$	504 575 \$
				Contingences 15%	59 486 \$	75 686 \$
				Profits et administration	45 606 \$	58 026 \$
				Total avant taxes	501 667 \$	638 287 \$

Caractéristique : le système défensif

Estimation budgétaire de Catégorie C

Interventions	Quantité	Unité	Prix unitaire	Option minimale	Option optimale	Commentaires
Le système défensif						
chaussée						
béton bitumineux de type EB-20 (pas de supplément vs standard)	3275	m car	- \$	- \$		exclus la fondation
béton à granulats exposés (supplément vs béton bitumineux)	3275	m car	145 \$		474 875 \$	exclus la fondation
trottoir						
béton à agrégats exposés (supplément vs un trottoir standard)	500	m linéaire	25 \$	- \$	12 500 \$	trottoir à 1,5 m de largeur
bordure						
béton à agrégats exposés (supplément vs une bordure standard)	246	m linéaire	5 \$	- \$	1 230 \$	
marquage de la palissade						
rondins d'acier galvanisé avec ancrage	250	m linéaire	450 \$	112 500 \$	112 500 \$	incluant la fondation de béton
expertises archéologiques						non comprise
plans et devis pour le marquage	1	forfaitaire	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	
<i>Total pour la caractéristique système défensif</i>				Sous-total	137 500 \$	626 105 \$
				Contingences 15%	20 625 \$	93 916 \$
				Profits et administration	15 813 \$	72 002 \$
				Total avant taxes	173 938 \$	792 023 \$

Caractéristique : le bourg
Estimation budgétaire de Catégorie C

Interventions	Quantité	Unité	Prix unitaire	Option minimale	Option optimale	Commentaires
Le bourg						
porte Saint-Laurent / chemin Saint-Jean						
démolition de la rue	423	m car	7 \$	2 961 \$	2 961 \$	
aménagement de parc - gazonnement	445	m car	11 \$	4 895 \$	4 895 \$	
aménagement de parc - sentier	120	m linéaire	135 \$	16 200 \$	16 200 \$	
nouveau trottoir (1,5m de la largeur béton standard)	68	m linéaire	200 \$	13 600 \$	13 600 \$	côté sud et ouest du parc
arbre (hêtre ou érable)	9	unité	500 \$	4 500 \$	4 500 \$	
traverse de brique (avec bordure de béton total 1,5 m de largeur)	9	m car	360 \$	0 \$	3 240 \$	
traverse (peinture de passage clouté - bandes blanches)	9	m linéaire	10 \$	90 \$	0 \$	
base de banc	7	unité	2 000 \$	14 000 \$	14 000 \$	
panneau d'indication	1	unité	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	
relocalisation des sculptures				0 \$	0 \$	exclus de l'estimation
expertises archéologiques						non comprise
plans et devis	1	forfaitaire	6 500 \$	6 500 \$	6 500 \$	
<i>Total de cet item</i>				64 746 \$	67 896 \$	
porte Saint-Ignace / Saint-Henri						
aménagement des fosses continues pour les arbres	120	m linéaire	325 \$	39 000 \$	39 000 \$	inclus l'excavation, remplissage et gazonnement
bordure de béton standard	120	m linéaire	85 \$	10 200 \$	10 200 \$	
arbre (hêtre ou érable) pour St-Henri	12	unité	500 \$	6 000 \$	6 000 \$	
traverse de brique (avec bordure de béton total 1,5 m de largeur)	9	m car	360 \$	0 \$	3 240 \$	
traverse (peinture de passage clouté - bandes blanches)	9	m car	10 \$	90 \$	0 \$	
démolition de la piste cyclable dans le parc	51	m car	7 \$	357 \$	357 \$	
gazonnement	60	m car	11 \$	660 \$	660 \$	
réaménagement de la piste cyclable	51	m car	135 \$	6 885 \$	6 885 \$	inclus la fondation
écran d'arbustes	48	m linéaire	60 \$	2 880 \$	2 880 \$	
arbre (hêtre ou érable) pour parc du Centenaire	2	unité	500 \$	1 000 \$	1 000 \$	
panneau d'indication	1	unité	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	
expertises archéologiques						non comprise
plans et devis	1	forfaitaire	7 500 \$	7 500 \$	7 500 \$	
<i>Total de cet item</i>				76 572 \$	79 722 \$	
cœur du bourg						
parc public (Option 1)						
clôture 1 m hauteur en bois	65	m linéaire	150 \$			pour information
clôture 1 m hauteur en fer ornemental	65	m linéaire	300 \$	19 500 \$		
dalle de pierre gravée du banc	6	unité	3 500 \$	21 000 \$		
restauration de l'escalier de l'ancien couvent	1	forfaitaire	50 000 \$	50 000 \$		
aménagement de la plate-bande du stationnement	22	m linéaire	60 \$	1 320 \$		
arbre (hêtre ou érable)	1	unité	500 \$	500 \$		
expertises archéologiques						non comprise
plans et devis option 1	1	forfaitaire	15 000 \$	15 000 \$		
<i>Total de cet item</i>				107 320 \$	0 \$	
place publique (option 2)						
démolition du jardin	980	m car	7 \$		6 860 \$	
béton à agrégats exposés incluant la fondation	980	m car	250 \$		245 000 \$	
poussière de granit incluant la fondation	980	m car	80 \$			pour information
dalle de pierre gravée du banc	7	unité	3 500 \$		24 500 \$	
aménagement de la plate-bande du stationnement	22	m linéaire	60 \$		1 320 \$	
arbre (hêtre ou érable)	1	unité	500 \$		500 \$	
grille d'arbre	9	unité	1 700 \$		15 300 \$	
expertises archéologiques						non comprise
reconstruction de l'accès handicapé	1	forfaitaire	15 000 \$		15 000 \$	
plans et devis option 2	1	forfaitaire	25 000 \$		25 000 \$	
<i>Total de cet item</i>				0 \$	333 480 \$	
<i>Total pour la caractéristique bourg</i>				Sous-total	497 276 \$	962 196 \$
				Contingences 15%	74 591 \$	144 329 \$
				Profits et administration	57 187 \$	110 653 \$
				Total avant taxes	629 054 \$	1 217 178 \$

Plan directeur

Estimation budgétaire de Catégorie C

Interventions	Unité	Prix unitaire	Commentaires
Plan directeur			
chaussée en béton bitumineux	m car	55 \$	exclus la fondation
chaussée en béton avec granulats exposés	m car	200 \$	exclus la fondation
trottoir 1,5 m en béton au traitement standard	m linéaire	200 \$	
trottoir 1,5 m en béton avec granulats exposés	m linéaire	225 \$	
bordure en béton au traitement standard	m linéaire	85 \$	
bordure en béton avec granulats exposés	m linéaire	90 \$	
lampadaires option rétro (appareil et fut)	unité	7 500 \$	fourniture et installation
lampadaires option rétro (appareil en appliqué)	unité	6 000 \$	fourniture et installation
lampadaires option contemporaine (appareil et fut)	unité	9 000 \$	les trois modèles sont de valeur équivalente
lampadaires option contemporaine (appareil en appliqué)	unité	7 500 \$	les trois modèles sont de valeur équivalente
conception plan lumière des rues	unité	7 500 \$	
conception plan lumière architectural	unité	12 500 \$	
panier à rebuts (option 1)	unité	1 100 \$	
panier à rebuts (option 2)	unité	1 535 \$	
support à vélo	unité	375 \$	
bancs (modèle 1)	unité	2 200 \$	
bancs (modèle 2)	unité	885 \$	
bancs (modèle 3)	unité	1 860 \$	
signalétique (panneau d'indication ou interprétation)	unité	2 000 \$	fourniture et installation
concept d'interprétation	forfaitaire	15 000 \$	
plans et devis conception de la signalétique	forfaitaire	15 000 \$	

LISTE DES FIGURES |

01 | **Plan illustrant les limites du territoire à l'étude**

Source : Rita

02 | **Plan illustrant les emprises publiques et semi-publiques**

Source : Rita

03 | **Plan illustrant les rues ou tronçons de rue qui feront l'objet des travaux d'enfouissement des réseaux**

Source : Rita

04 | **Photographie aérienne de 1950**

Source : Photo de Rolland Rouillier, SHLM P 119

05 | **Photographie illustrant la présence actuelle de la digue à partir de l'autoroute**

Source : Banque de photos de Mario Brodeur

06 | **Fort de La Prairie reconstitué d'après un «vieux plan» 1688-1690**

Source : Document trouvé à la SHLM

07 | **Photographie aérienne de La Prairie en 1971**

Source : Service de l'urbanisme de la Ville de Montréal

08 | **Exemple d'aménagement d'espace résiduel**

Source : Banque de photos de Mario Brodeur

09 | **Exemple d'aménagement soigné**

Source : Banque de photos de Mario Brodeur

10 | **Page couverture d'un rapport archéologique**

Source : Rapport de Arkéos inc. Société d'expertise en recherche anthropologiques

11 | **Photographie prise au bout du quai illustrant l'importance spatiale de la digue en 1900**

Source : Société d'histoire de La Prairie de la Magdeleine. Collection SHML. P0031

12 | **Digue à restaurer et éclairer**

Source : Banque de photos de Mario Brodeur

13 | **Photomontage illustrant la possibilité d'identifier l'arrondissement à partir de la digue**

Source : Rita

14 | **Photographie aérienne du secteur de la digue**

Source : Photos aériennes fournies par la Ville de La Prairie

15 | **Photographie aérienne du secteur de la digue avec la proposition de bassin**

Source : Photos aériennes fournies par la Ville de La Prairie

16 | **Plan illustrant la proposition du secteur de la digue**

Source : Rita

17 | **Photographie du secteur de la digue vers le sud**

Source : Banque de photos de Rita

18 | **Photomontage du secteur de la digue vers le sud**

Source : Rita

19 | **Photographie du secteur de la digue vers le nord**

Source : Banque de photos de Rita

20 | **Photomontage du secteur de la digue vers le nord**

Source : Rita

21 | **Photographie d'alignement de pieux**

Source : Étude de Josiane Jacob intitulée : La palissade fortifiée du village de la Prairie en Nouvelle-France (1667-1779).

Figure 3 : Photographie d'alignement de pieux mis au jour sur le site BiFi-03 en 1976 (Tirée de RENAUD 1977)

22 | Plan illustrant le tracé de la fortification superposé au domaine bâti et les trottoirs et chaussées au traitement distinctif

Source : Rita

23 | Exemple de traitement du béton dans le Vieux-Montréal avec granulats exposés

Source : Banque de photos de Mario Brodeur

24 | Photographie illustrant le marquage déjà réalisé dans le parc de la Boulangerie

Source : Banque de photos de Mario Brodeur

25 | Plan montrant les différents tracés hypothétiques

Source : Étude de Josiane Jacob intitulée : La palissade fortifiée du village de la Prairie en Nouvelle-France (1667-1779). Carte 5

26 | Photomontage illustrant un marquage type et le changement de matériaux de surface de l'emprise publique

Source : Rita

27 | Photographie de la palissade reconstituée de Michilimakinac aux États-Unis

Source : Banque de photos de Bernard Hébert

28 | Photographie aérienne de 1983 illustrant la persistance des limites sud et nord du bourg

Source : Photocartotheque québécoise, ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. Q 83303

29 | Plan localisant les entrées

Source : Rita

30 | Exemple de dos d'âne allongéSource : <http://www.dufresneassociates.com>**31 | Exemple de procédé StreetPrint**Source : <http://www.streetprint.com>**32 | Exemple de traverses avec des matériaux différents de celui de la chaussée**

Source : Banque de photo Mario Brodeur

33 | Exemple de passage clouté peintSource : <http://www.en.wikipedia.org/wiki/Image:AbbeyRoad.jpg>**34 | Plan de Goad de 1894 montrant la configuration de la rue Sainte-Clothilde aujourd'hui Saint-Laurent**

Source : Charles E. Goad, Montreal Island & Vicinity, Laprairie Qué. exts. -planches 581-582-march 1894 - planche 583- May 1907. SHLM, cv063

35 | Photographie des sculptures localisées sur le parterre de la Maison-à-tout-le-monde

Source : Banque de photos de Mario Brodeur

36 | Photographie aérienne du secteur de l'entrée est

Source : Photos aériennes fournies par la Ville de La Prairie

37 | Photographie aérienne du secteur avec la proposition

Source : Rita

38 | Plan illustrant les interventions proposées

Source : Rita

39 | Photographie du secteur à partir du chemin Saint-Jean vers le HLM

Source : Banque de photos de Rita

40 | Photomontage illustrant les interventions proposées

Source : Rita

41 | Photographie du secteur à partir de la rue Saint-Laurent vers le HLM

Source : Banque de photos de Mario Brodeur

42 | Photomontage illustrant les interventions proposées

Source : Vilaysone Keomany

43 | Photographie aérienne du secteur de l'entrée sud

Source : Photos aériennes fournies par la Ville de La Prairie

44 | Plan illustrant les interventions proposées

Source : Rita

45 | Photographie du secteur à partir de la station service vers le parc du Centenaire

Source : Banque de photos de Rita

46 | Photomontage illustrant les interventions proposées avec la gare

Source : Rita

47 | Photomontage illustrant les interventions proposées sans la gare

Source : Rita

48 | Partie du plan de Charles Manuel de 1840 montrant la configuration du carrefour avant la construction de l'église actuelle selon un autre axe. On note l'inscription Marché

Source : ARKÉOS, Arrondissement historique du Vieux La Prairie Plan de gestion des ressources archéologiques Volume 1 : Rapport, figure 13.

49 | Partie d'un plan du village de La Prairie daté de 1843 montrant l'église actuelle. On note la configuration et l'inscription «Place de l'église»

Source : Reproduction à main levée de Mario Brodeur d'après un document conservé à la SHLM portant la cote no 117 cv 1846

50 | Photographie de la fin du XIX^e siècle du couvent des Sœurs de la congrégation Notre-Dame. On note la présence de la clôture et de l'axe formel de l'entrée

Source : Photographie d'Edgard Gariépy. Ville de Montréal. Gestion de documents et archives. BM42-G-777

51 | Photographie aérienne du secteur du cœur

Source : Photos aériennes fournies par la Ville de La Prairie

52 | Photographie 1909 montrant le nouveau couvent des Sœurs de la congrégation Notre-Dame (le 5^e) aujourd'hui la Maison-à-tout-le-monde. On note la typologie de l'escalier et la clôture

Source : Centre de documentation de la direction de la Montérégie, ministère de la Culture et des Communications

53 | Photographie montrant le nouveau couvent des Sœurs de la congrégation Notre-Dame (le 5^e) aujourd'hui la Maison-à-tout-le-monde

Source : Bibliothèque nationale du Québec. Collection BNQ. CP 06833

54 | Photomontage illustrant un exemple de pierres gravées

Source : Rita

55 | Perspective sur la Maison-à-tout-le-monde

Source : Banque de photos de Mario Brodeur

56 | Plan illustrant les interventions proposées pour l'option «parc public re-qualifié»

Source : Rita

57 | Photographie du secteur à partir de l'intersection du chemin Saint-Jean et de la rue Sainte-Marie

Source : Banque de photos de Rita

58 | Photomontage illustrant les interventions proposées pour l'option «parc public re-qualifié»

Source : Rita

59 | Plan illustrant les interventions proposées pour l'option «place publique»

Source : Rita

60 | Photomontage illustrant les interventions proposées pour l'option «place publique»

Source : Rita

61 | Perspective sur la place

Source : Banque de photos de Mario Brodeur

62 | Photographie de 1910 montrant l'allure du bâtiment avant en fond de perspective avant les travaux de rénovation

Source : Société d'histoire de La Prairie de la Magdeleine. Collection SHLM. P0002

63 | Plan synthèse des interventions du concept d'aménagement

Source : Rita

64 | Coupe schématique de rue (237 et 238 Saint-Ignace) montrant l'aménagement de l'emprise avec deux trottoirs de 0,9 m

Source : Mario Brodeur

65 | **Coupe schématique de rue (237 et 238 Saint-Ignace) montrant l'aménagement de l'emprise avec deux trottoirs de 1,5 m**

Source : Mario Brodeur

66 | **Modèle 01 : contemporain**

Source : <http://www.landscapeforms.com/>

67 | **Banc existant devant l'église**

Source : Banque de photos de Mario Brodeur

68 | **Alternative de banc aux formes simplifiées**

Source : <http://www.landscapeforms.com/>

69 | **Panier à rebut**

Source : Receptacle 84, Catalogue DuMor 2005.

70 | **Panier à rebut, option à retenir avec le banc modèle 01**

Source : <http://www.landscapeforms.com/>

71 | **Précédent comparable : La ville de Tours France 2004**

Source : Éclairage public

72 | **Illustration comparative des distributions lumineuses**

Source : Éclairage public

73 | **Illustration d'une lanterne inspirée de celle qui existe déjà à La Prairie**

Source : Éclairage public

74 | **Illustration d'un premier lampadaire contemporain**

Source : Éclairage public

75 | **Illustration d'un deuxième lampadaire contemporain**

Source : Éclairage public

76 | **Illustration d'un troisième lampadaire contemporain**

Source : Éclairage public

77 | **Illustration d'un exemple de simulation destinée à constituer des «kits» pour les propriétaires**

Source : Éclairage public

78 | **Photomontage qui montre un lampadaire avec une borne de branchement multifonction dans le cadre existant**

Source : Rita

79 | **Chemin Saint-Jean au coin de la rue Saint-Jacques. On note la présence importante des arbres à grand port**

Source : Bibliothèque nationale du Québec. Collection BNQ. CP 981. Photo L. Charpentier

80 | **Pavage de la rue Saint-Georges en 1921. On note ici aussi la présence importante des arbres à grand port et plus particulièrement des ormes**

Source : Société d'histoire La Prairie de la Magdeleine. Collection SHML. P0066

81 | **Exemple d'espaces résiduels aménagés avec un matériau adéquat mais dont l'entretien est déficient**

Source : Banque de photos de Mario Brodeur

82 | **Exemple d'espaces résiduels devant une aire de stationnement qui devrait comporter un écran arbustif au minimum**

Source : Banque de photos de Mario Brodeur

83 | **Photographie illustrant deux générations de panneaux signalétiques dont l'un fixé directement sur l'immeuble de l'ancien marché**

Source : Banque de photos de Rita

84 | **Angle des rues Saint-Henri et Saint-Ignace qui présente une multitude de panneaux**

Source : Banque de photos de Mario Brodeur

85 | **Exemple de couleur et de typographie privilégiées**

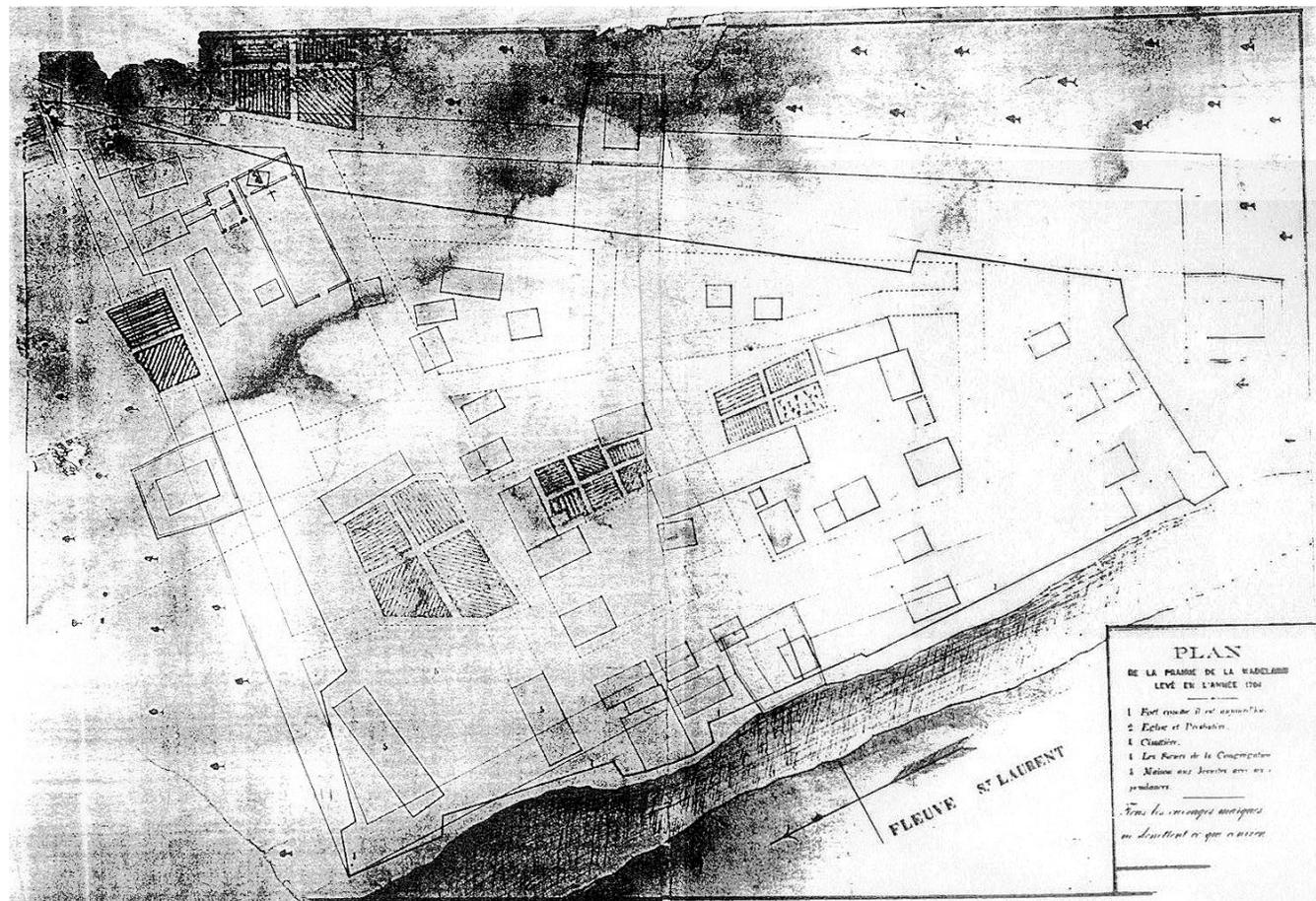
Source : Banque de photos de Mario Brodeur

86 | **Illustration des déclinaisons possibles du panneau d'information**

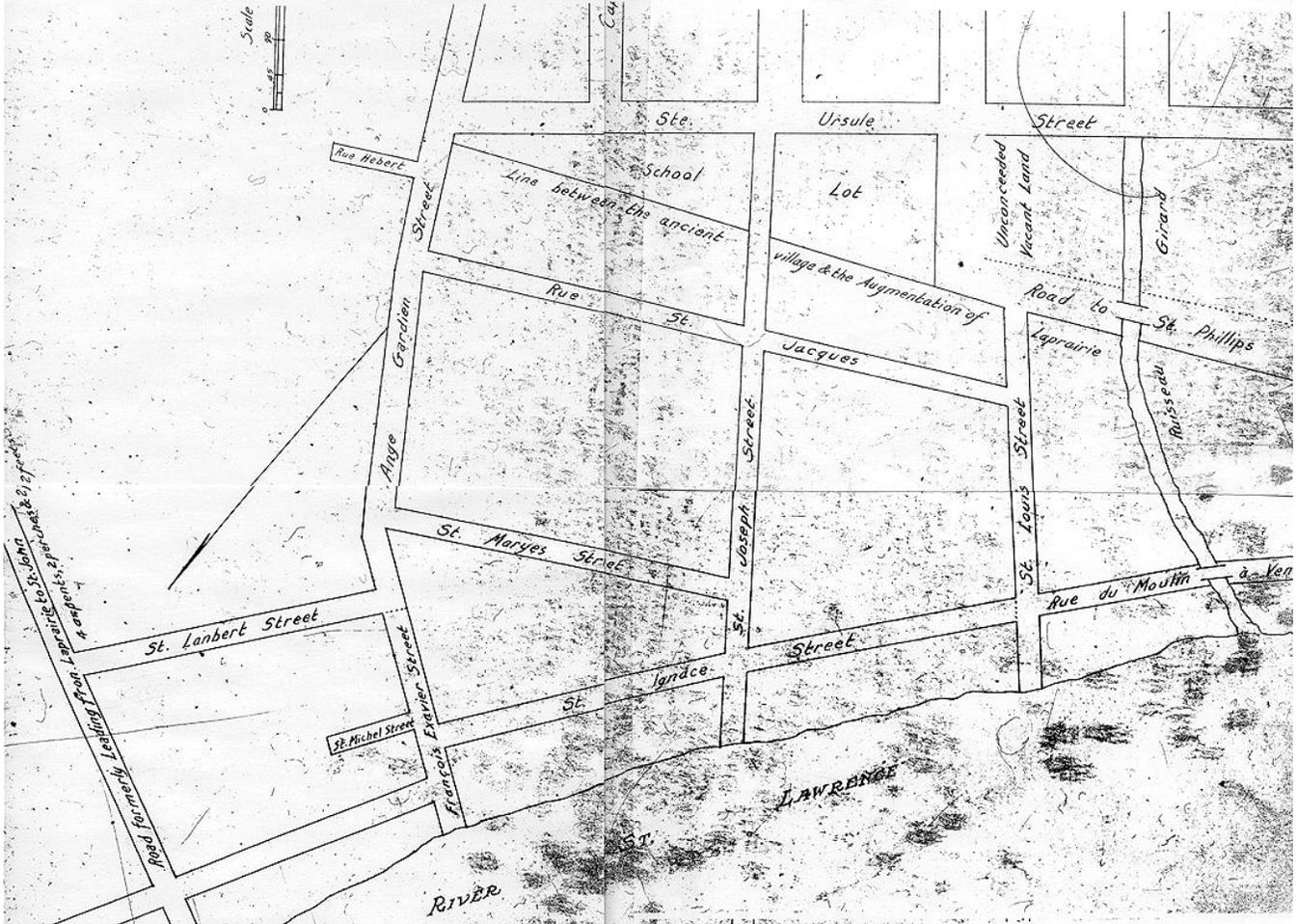
Source : Rita

Plan 1 | Plan de laprairie de la madelaine Levé En l'année 1704.

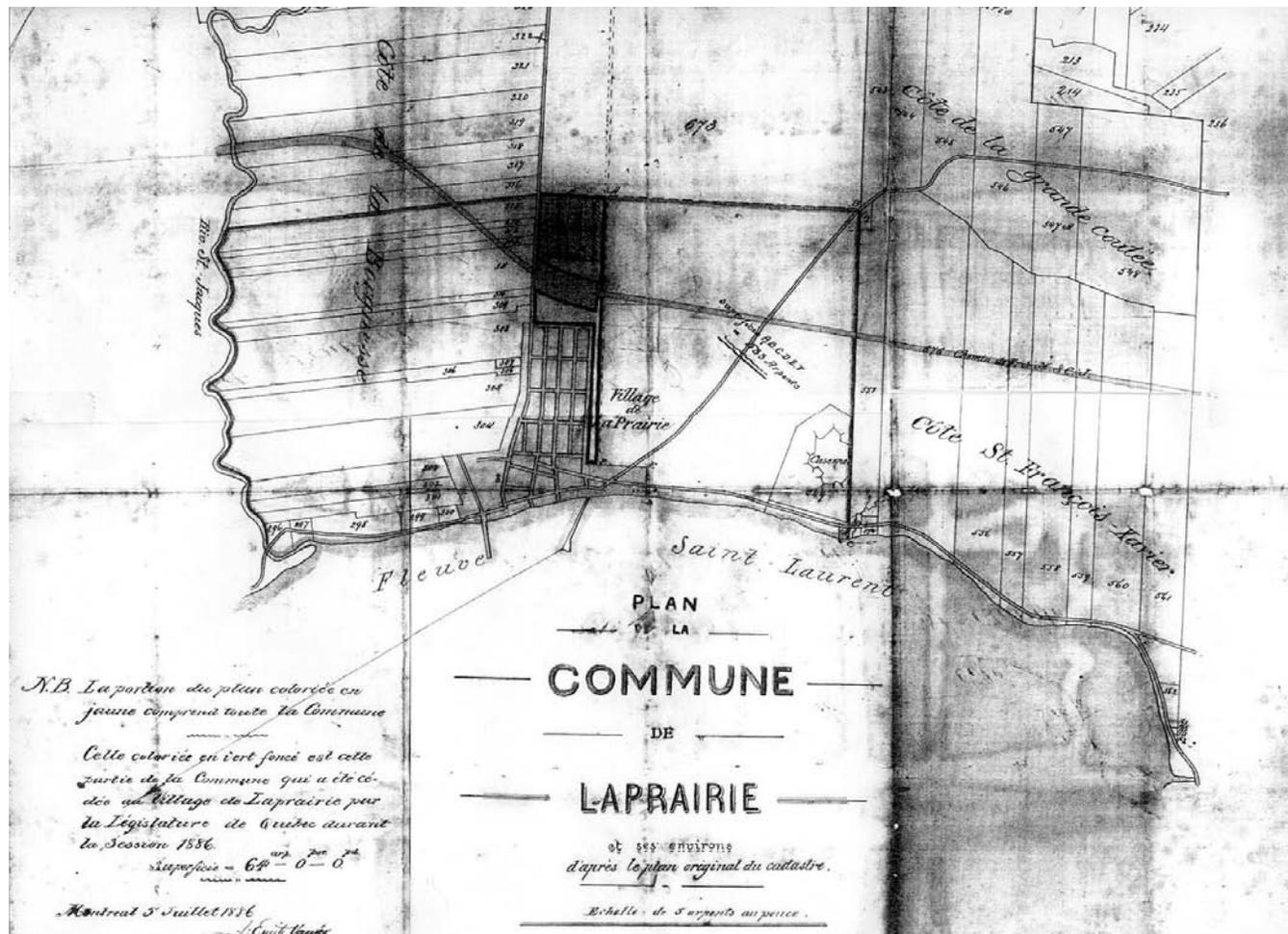
Source : Archives nationales du Canada, cote H3/340/Laprairie/1704, NMC 1458 - Copie SHLM.



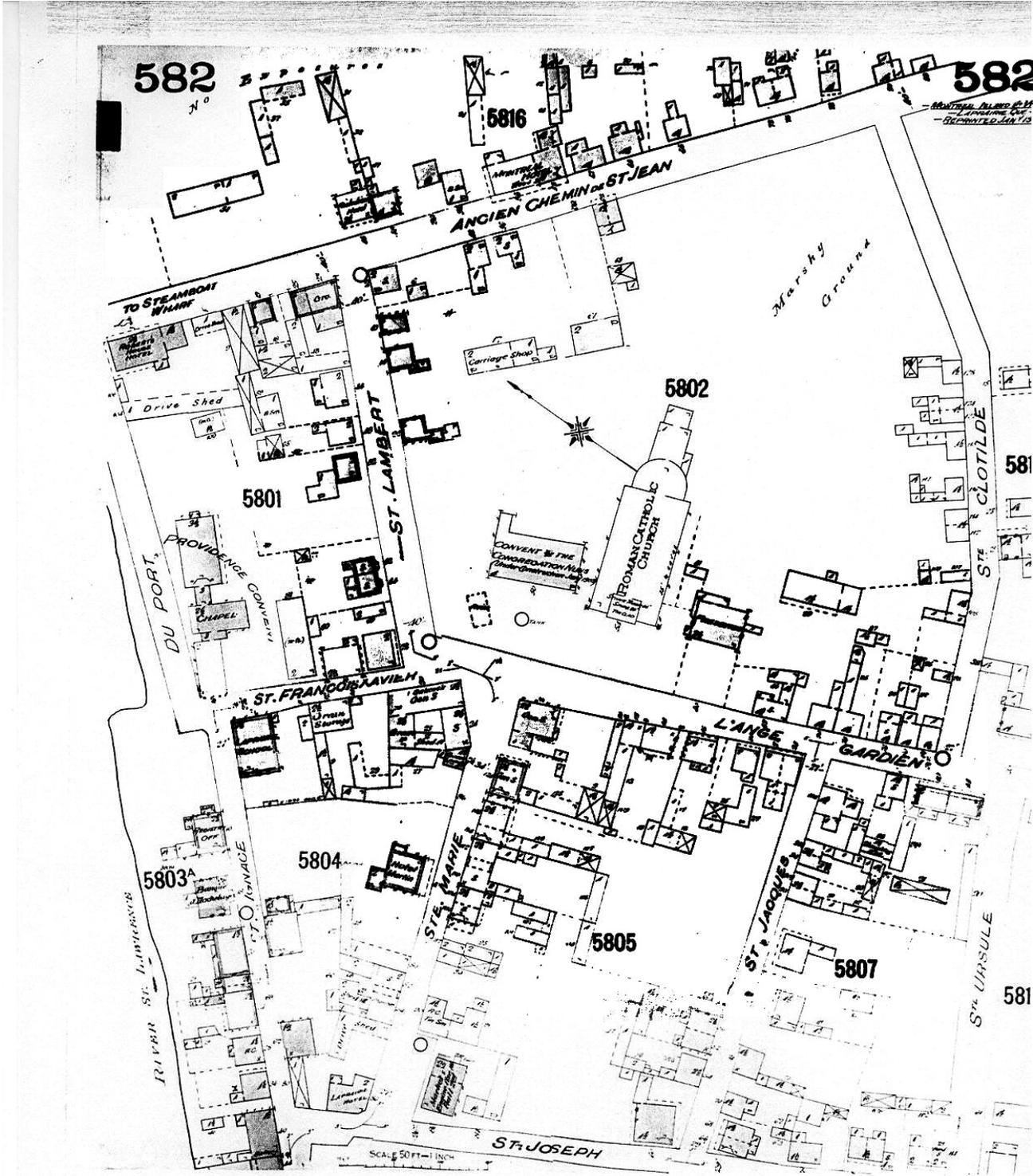
Plan 3 | Plan of all the different street as they now exist in the ancient part of the Village of Laprairie lay down not by a regular survey, but by actual measurement of each street separately, together with the augmentation therof. Copied from Mr. Wolm. Sax's plan dated Québec novr 1820. Don and executed at the request & Expenses of several of the inhabitants residing in the said village of Laprairie. Réalisé par Joel Ackley en 1820.
Source : Archives nationales du Canada, H2/3040/Laprairie/1820, NMC 20253.



Plan 4 | Plan de la commune de Laprairie et ses environs d'après le plan original du cadastre.
 Réalisé par J. Emute (?) Vanier, arp. [arpenteur provincial] en 1886.
 Source : Archives nationales du Québec, P60 / 1.

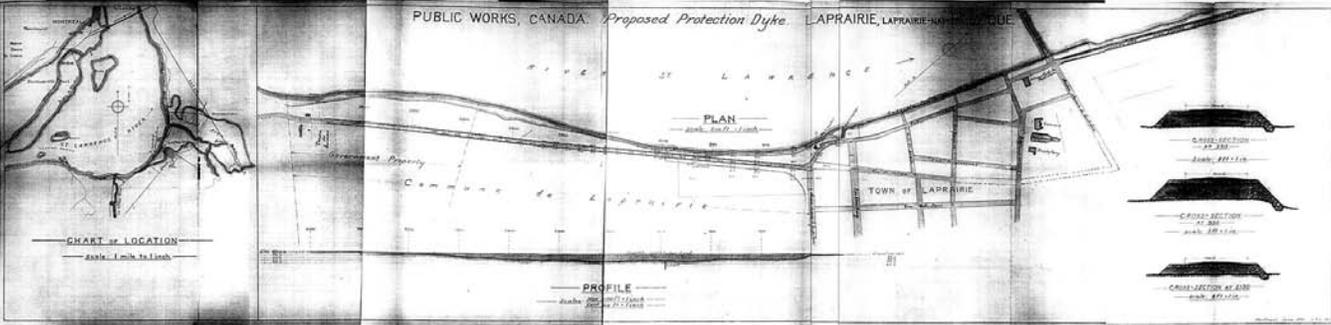


Plan 5 | Montreal Island & Vicinity, Laprairie Qué. exts. -planches 581-582-march 1894 - planche 583- May 1907.
Réalisé par Charles E. Goad en 1894.
Source: Société historique de La Prairie de la Magdeleine, cv063.

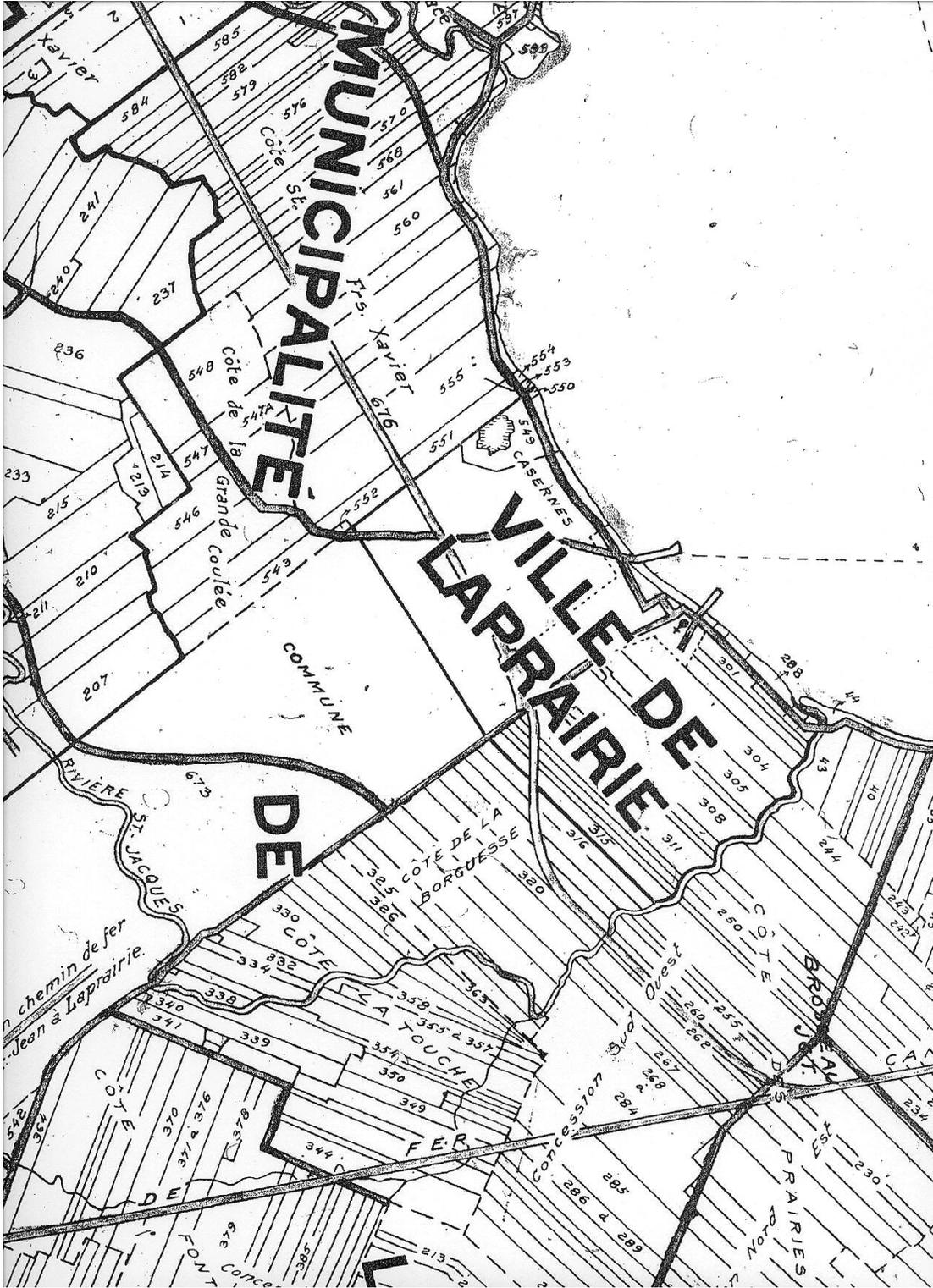


Plan 6 | Proposed projection dyke Laprairie, Laprairie-Napierville, Qué. Préparé par Public Work Canada en 1921.

Source : Archives nationales du Québec, P 60/8.

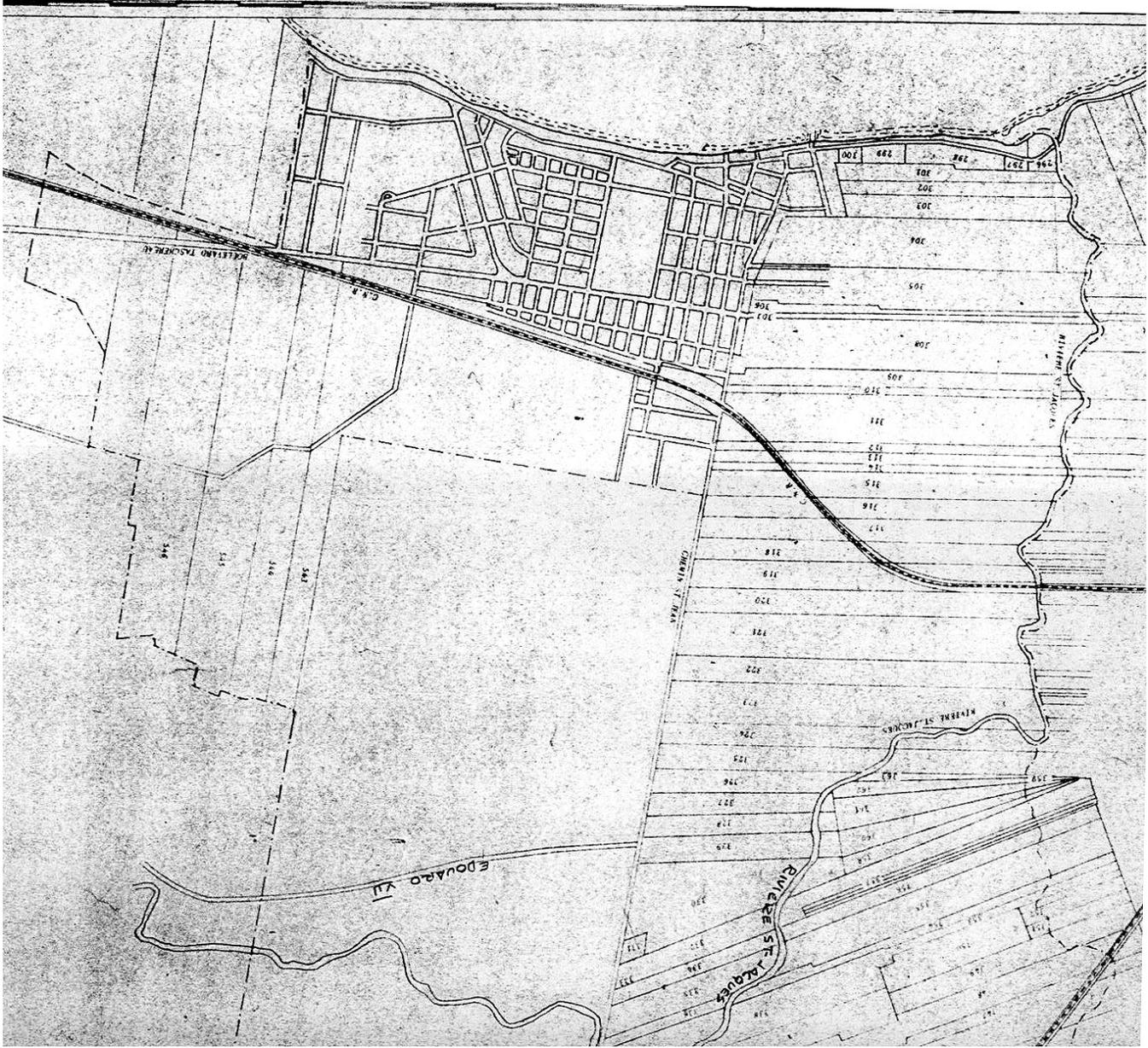


Plan 7 | Carte du comté de Laprairie. Préparé par Québec ; colonisation, des mines et des pêcheries.
Ministère de la Varin. Arthur G. Kirk, Thomas en 1925.
Source: Archives nationales du Canada, MIC 320/Laprairie/1925, NMC 12 0271-1.



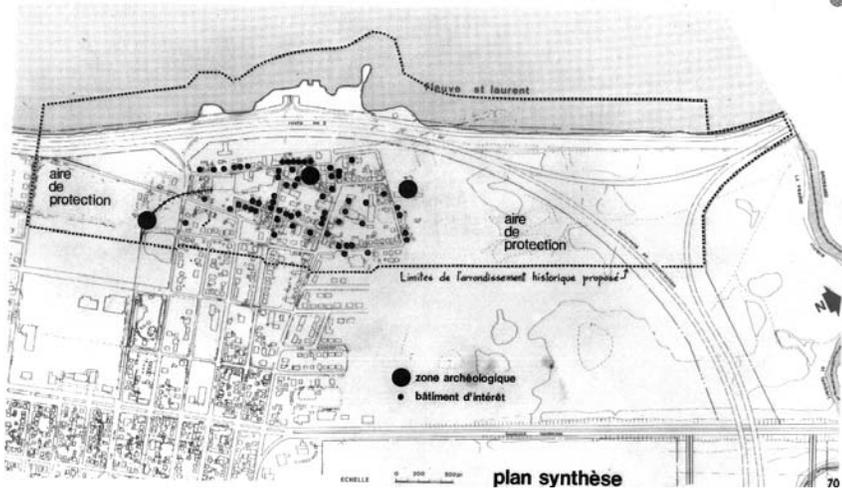
Plan 8 | Ville de Laprairie préparé par Oigny pour la ville de la Laprairie en 1960.

Source : Société historique de La Prairie de la Magdeleine, carte 8.



Plan 10 | Plan synthèse de 1975 du ministère des Affaires culturelles.

Source : Arrondissement historique de La Prairie – dossier de déclaration, p. 70



Plan 11 | «Plan du village de La Prairie, comté Huntingdon District de Montréal» novembre 1843 par S. Verin ou Cerin?
Sceau de : Crown Land Department Canada
Source : Reproduction à main levée de Mario Brodeur d'après un document conservé à la SHLM portant la cote no 117 cv 1846

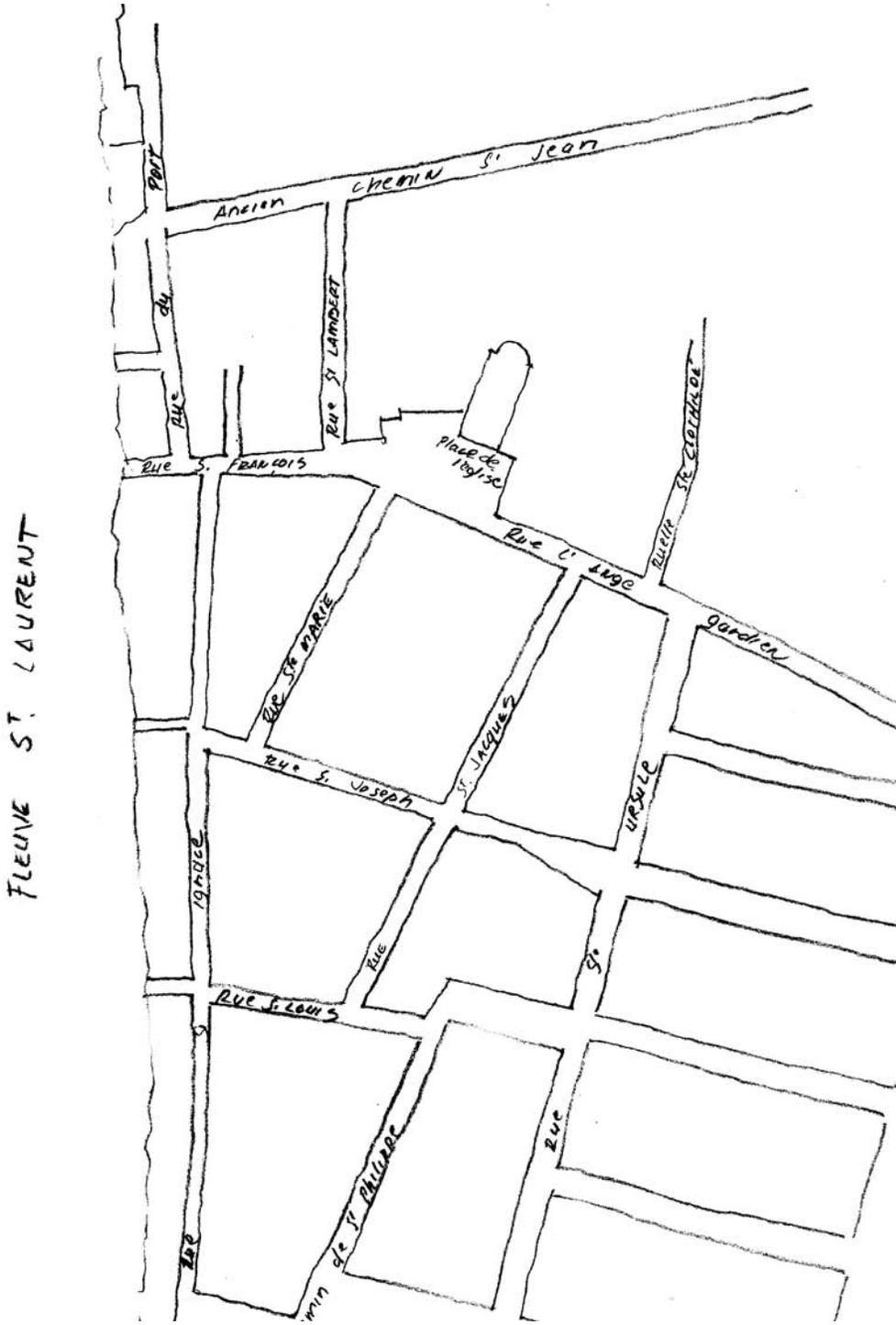


Fig.01 | Photographie aérienne oblique de Rolland Rouillier réalisée en 1950.
Source : Société historique de La Prairie de la Magdeleine, P119.



Fig.02 | Photographie aérienne du ministère de l'Énergie des mines et des ressources réalisée en 1958.
Source : Faculté de géographie de l'Université McGill.



Fig.03 | Photographie aérienne : Q 64511-122 réalisée en 1964.

Source : Photocartotheque québécoise, ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.



Fig.04 | Photographie aérienne de 1971.
Source : Service de l'urbanisme de la Ville de Montréal.



Fig.05 | Photographie aérienne oblique 78.2225.13/35 de 1978.

Source : Centre de documentation de la Direction de la Montérégie, ministère de la Culture et des Communications.



Fig.06 | Photographie aérienne : Q 83303 réalisée en 1983.

Source : Photocartotheque québécoise, ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.



Fig.07 | Photographie aérienne : 31H11Q99800-209 réalisée en 1999.
Source : Photocartotheque québécoise, ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.



Fig.01 | Plan illustrant les interventions proposées pour le parc des Remparts.
Source : Rita

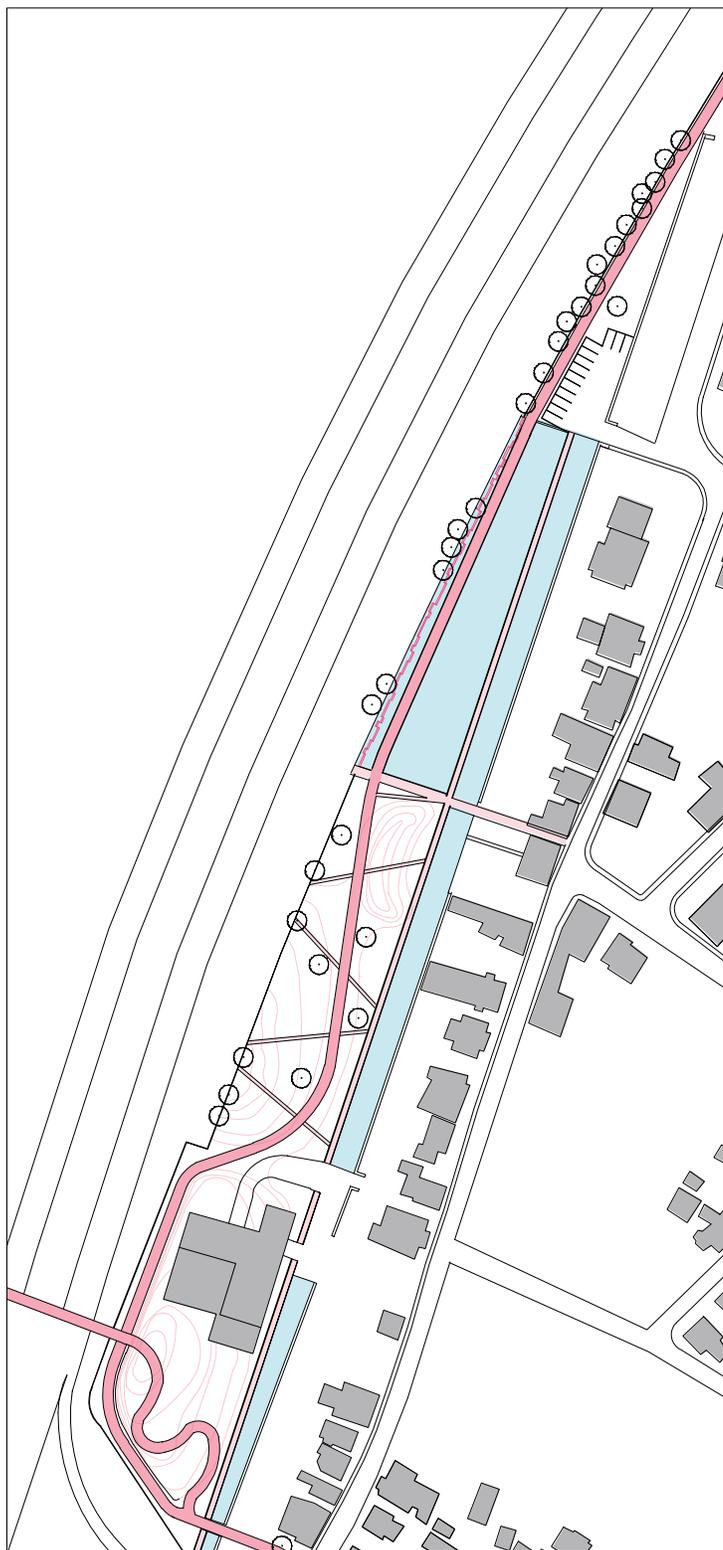


Fig.02 | Photographie de la maquette en plan
Source : Rita



Fig.03 | Photographie de la maquette illustrant le bassin et le mur d'eau
Source : Rita



Fig.04 | Photographie de la maquette illustrant le bassin et le monticule
Source : Rita

